

# Forêts

## Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales



## Pourquoi cet air lugubre?

**L**ES GRENOUILLES ont-elles un sens de l'humour? Rien n'est moins certain, mais il faudra peut-être qu'elles se l'acquièrent au cours des prochaines décennies. Sans doute plus que n'importe quel autre ordre d'espèces animales, les grenouilles et les crapauds sont menacés—par des phénomènes tels que le changement climatique et la destruction des habitats, et par un mystérieux champignon baptisé *Batrachochytrium dendrobatidis*. Plusieurs espèces qui vivaient dans la forêt ombrophile ont été portées disparues ces dernières années et d'autres se font plus rares: selon une récente évaluation des populations mondiales d'amphibiens, 1653 des 5067 espèces connues de grenouilles et de crapauds sont menacées ou éteintes.

La présente édition d'AFT n'est pas à propos des grenouilles, mais ces créatures à peau lisse et au coassement rythmé représentent fort bien symboliquement les défis que devront relever les défenseurs des forêts tropicales naturelles. Le défrichement des espaces forestiers se poursuit et les forêts qui restent sont de plus en plus fragmentées et, bien souvent, d'une qualité qui se dégrade.

Y a-t-il lieu de nous inquiéter? Que se passerait-il, par exemple, si 50% de ce qui reste des forêts tropicales dans le monde venait à disparaître?



**A l'intérieur** ▶ défis au Cambodge ▶ écarts des statistiques ▶ certification malaisienne ▶ et plus ...

# Table des matières

## ... Suite de l'éditorial

<b>Défis au Cambodge</b> .....	<b>3</b>
<b>Incohérences des statistiques sur le commerce</b> .....	<b>8</b>
<b>Suite des négociations en juin</b> .....	<b>11</b>
<b>Certification d'une concession privée en Malaisie</b> .....	<b>12</b>
<b>Qu'attendrons-nous des forêts?</b> .....	<b>14</b>
<b>Le Japon: un géant qui sommeille</b> ...	<b>20</b>

## Rubriques

<b>Nouveaux projets OIBT</b> .....	<b>17</b>
<b>Rapport de bourse</b> .....	<b>22</b>
<b>Conférences</b> .....	<b>24</b>
<b>Ouvrages parus récemment</b> .....	<b>26</b>
<b>Au tableau d'affichage</b> .....	<b>28</b>
<b>Courrier des lecteurs</b> .....	<b>28</b>
<b>Formation</b> .....	<b>29</b>
<b>Réunions</b> .....	<b>30</b>
<b>Point de vue</b> .....	<b>32</b>



**Rédacteur** Alastair Sarre  
**Traduction** Yvonne Cunnington  
**Mise en page** Justine Underwood  
**Base de données** Manami Ohshima

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. L'OIBT détient les droits d'auteur pour toutes les photographies publiées, sauf indication contraire. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur soient mentionnés. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

Imprimé sur papier contenant au minimum 50% de fibres recyclées et au moins 15% de déchets de consommation et sans utilisation de chlore.

L'AFT est diffusé **gratuitement** en trois langues à plus de 13.100 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse.

International Tropical Timber Organization  
International Organizations Center – 5th Floor  
Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku  
Yokohama 220-0012 Japan  
t 81-45-223 1110  
f 81-45-223 1111  
tfu@itto.or.jp  
www.itto.or.jp

Les conséquences seraient multiformes. Nous perdriions sans doute plus de grenouilles, et une foule d'autres espèces végétales et animales; nul ne sait combien, ni à quel prix. Le carbone serait libéré dans l'atmosphère en plus grandes quantités, contribuant à la longue au changement des climats, encore que les émissions produites par les combustibles fossiles risquent d'en répandre encore beaucoup plus. La vie des habitants et des riverains des forêts détruites serait radicalement transformée: certains perdraient leurs importantes sources de revenu, de moyens d'existence et leur héritage culturel, mais d'autres verraient leurs revenus s'accroître à mesure que l'agriculture et l'industrie viendraient remplacer la forêt. En aval, les villes pourraient constater un déclin de la qualité de l'eau, mais elles pourraient aussi se développer davantage en profitant de l'expansion agro-industrielle.

Nous savons qu'il existe une tendance au niveau national à sous-estimer les forêts lorsqu'elles occupent de vastes superficies, mais que ces forêts sont de plus en plus appréciées lorsqu'elles disparaissent et que les nations elles-mêmes deviennent plus riches. On peut donc s'attendre à ce que dans beaucoup de pays tropicaux les taux de déboisement finiront par ralentir, voir se renverser—comme on l'a constaté en Europe et aux Etats-Unis.

Mais on risque également de voir la déforestation aller jusqu'au point où les problèmes environnementaux et sociaux qu'elle entraîne deviendront insurmontables. Cela peut paraître contradictoire, mais les meilleurs résultats que l'on pourra obtenir pour les forêts le seront lorsque le déboisement sera convenablement exécuté. Cela signifie que l'agriculture qui remplacera la forêt devra être bien adaptée au climat et aux sols et que les avantages économiques devront être équitablement partagés. De plus, les forêts qui restent devraient être écologiquement viables, bien gérées et capables de soutenir une grande proportion de leur diversité biologique originelle.

Elles devraient également être économiquement viables. Depuis sa création, l'OIBT a aidé les pays à valoriser leurs exportations de bois, mais dans le cas de nombreuses forêts le seul bois ne permettra pas de garantir cette viabilité. A la page 14 de cette édition d'AFT, Alf Leslie établit certaines prévisions de la future demande de biens et services forestiers; il a calculé que la demande mondiale de services environnementaux fournis par les forêts équivaldra en valeur à 2,6 trillions de \$EU en 2040. Même si ce chiffre est d'un ordre de grandeur excessif, et sera sans aucun doute controversé, ses implications sont sans borne; les forêts représenteront un jour une telle valeur qu'elles seront presque intouchables.

Mais, comme Leslie le précise, pour concrétiser le pouvoir des services environnementaux en tant que moteur économique, il faut que de l'argent change de main; nous admettons tous en général que nous avons besoin de ces services, mais jusqu'ici nous n'avons pas su les rémunérer comme il se doit. Normalement, un service n'est plus à votre disposition si vous ne le payez pas. En conséquence, on enlève les forêts.

Pour l'instant, beaucoup d'espoir de rémunération repose sur le carbone. Hwan Ok Ma (page 32), rappelle que le Protocole de Kyoto est enfin entré en vigueur et que les pays industrialisés peuvent maintenant recourir au Mécanisme pour un développement propre pour compenser leurs émissions de carbone. Une des options consiste à financer dans les tropiques des projets de boisement et de reboisement (mais hors de la forêt naturelle); les recettes obtenues des forêts plantées pourraient ainsi s'accroître, mais on ne voit pas encore bien nettement jusqu'à quel point. Ce qui est encore beaucoup moins clair, c'est de savoir comment cette option pourrait aider ou gêner la gestion des forêts naturelles.

L'OIBT continue de concentrer ses efforts sur la partie permanente du domaine forestier en finançant des projets à l'appui de la gestion des forêts productrices de bois et des forêts protégées, ainsi que par toutes sortes d'autres activités connexes (page 17). En Malaisie, la qualité de la gestion forestière s'améliore progressivement; les efforts déployés en vue de la certification des concessions forestières au Sarawak sont résumés à la page 12. Et une mission de l'OIBT au Cambodge, dont les résultats sont présentés à la page 3, conclut que l'interdiction des concessions industrielles dans ce pays, bien que courageuse, devrait maintenant être levée, en partie parce que "un petit nombre de grandes concessions bien gérées contribueront à la réalisation des objectifs nationaux de développement durable et apporteront des avantages aux populations locales".

'Bien gérées' est l'expression clé: si les propriétaires prennent soin des forêts qu'ils décident de conserver, nombre de catastrophes que risque d'entraîner le déboisement pourraient être évitées. 'Bien gérées' signifie en général aussi 'bien financées': renforcer les capacités des secteurs chargés de foresterie et d'aménagement du territoire devrait donc s'inscrire dans les priorités de ceux qui sont suffisamment préoccupés par le sort des forêts tropicales pour y consacrer des fonds. Grâce à une bonne gestion, les grenouilles n'auront peut-être plus raison d'être aussi mélancoliques et elles seront moins nombreuses que prévu à disparaître.

**Alastair Sarre**

## Une Mission de l'OIBT au Cambodge recommande la reprise prudente des prélèvements de bois

par Jeff Sayer<sup>1</sup>,  
Efransjah<sup>2</sup>,  
Sheik Ibrahim<sup>3</sup>,  
Misao Ishijima<sup>4</sup>,  
et  
Xuhe Chen<sup>5</sup>

<sup>1</sup>Fonds mondial pour la nature International  
Gland, Suisse

<sup>2</sup>Programme des Nations Unies pour le développement  
Kuala Lumpur, Malaisie

<sup>3</sup>Gaya Tunas Sdn Bhd  
Kuala Lumpur, Malaisie

<sup>4</sup>Japan Forest Engineering Consultants Foundation  
Tokyo, Japon

<sup>5</sup>Membre du Réseau international pour le bambou et le rotin (INBAR)  
Beijing, Chine



**Orientation:** les membres de la mission étudient une carte forestière au cours de l'inspection d'un projet de foresterie sociale près de Siam Riep.

EN FÉVRIER 2003, l'Administration des forêts (AF) du gouvernement royal du Cambodge a invité l'OIBT à envoyer une mission de diagnostic pour analyser les obstacles qui freinent la réalisation de l'aménagement forestier durable (AFD) au Cambodge.

La mission avait pour mandat d'identifier les facteurs qui limitent le plus la progression vers l'Objectif 2000 de l'OIBT et l'AFD; de classer ces contraintes par ordre d'importance; et de recommander un ensemble de mesures visant à supprimer ces contraintes. Une mission de cinq membres (parmi lesquels les auteurs du présent article) a donc visité le Cambodge du 16 au 30 octobre 2004 pour s'entretenir avec des acteurs très divers

et pour se rendre sur le terrain dans les secteurs de concession, les zones d'empiètement des forêts, des sites de projets de foresterie communautaire, un parc national et des sites de recherche forestière. Les travaux de la mission ont été facilités par la publication, peu avant la mission, du rapport d'une analyse indépendante du secteur forestier (AISEF) exécutée sur commande du Gouvernement cambodgien avec le soutien d'un consortium de six agences d'aide au développement.

## Les ressources du Cambodge

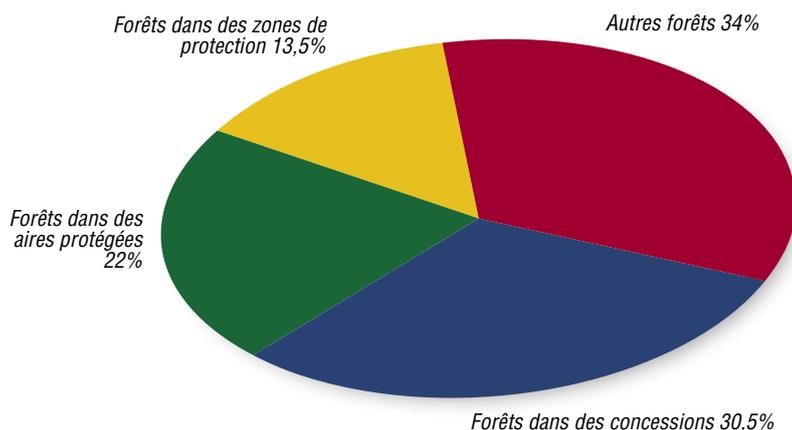
D'après les chiffres officiels de l'AF, tirés d'une évaluation effectuée en 1997, 59% de la superficie du territoire national est couverte de forêts, alors qu'elle était de 73% en 1969. Une superficie considérable de forêts est maintenant dégradée à cause de l'empiètement par l'agriculture, d'incendies et de mauvaises pratiques d'exploitation forestière, mais il existe encore de vastes forêts riches en bois et en biodiversité. La figure 1 montre les affectations officielles d'utilisation des forêts au Cambodge, et la carte (Figure 2) illustre la couverture forestière par grands types de forêt.

## Suspension de l'exploitation

Le 1er janvier 2002, le gouvernement a suspendu toute exploitation dans les concessions. Les permis de 17 entreprises, représentant 3,50 millions d'hectares dans 24 concessions, ont été annulés et il a été exigé de douze autres concessions, représentant 3,37 millions d'hectares, qu'elles produisent de nouveaux 'plans stratégiques de gestion forestière' comme

## Allocation

Figure 1: Utilisation des forêts au Cambodge, 2004



base pour la renégociation de leurs accords de concession. Ces plans étaient encore à l'étude de sorte que toute la foresterie industrielle était au point mort au moment de la mission (et l'était encore en mars 2005). En outre, l'AF a fermé, et dans certains cas détruit, 1351 scieries et 653 petites installations de transformation du bois opérant illégalement.

Il est encore possible de se procurer légalement du bois provenant d'activités de conversion des terres approuvées par le gouvernement. Cependant, d'aucuns prétendent que l'octroi de permis pour la conversion de terres, concernant des plantations d'hévéa par exemple, n'a pas respecté les procédures légales et a parfois été motivé par le fait qu'il permettait d'accéder aux ressources de bois sur les terres à défricher. La mission a été informée que le bois était encore disponible dans les grandes villes et que les prix demeuraient stables. Il semble donc que l'interdiction d'exploitation ait eu pour effet de stimuler une importante industrie illégale du bois.

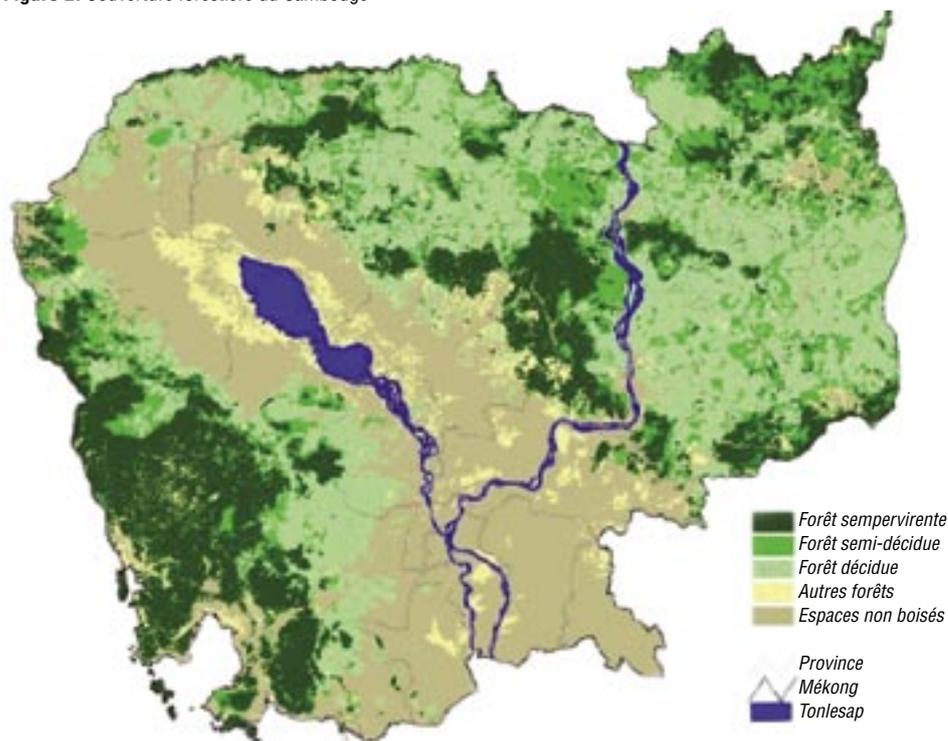
*... l'interdiction d'exploitation [aurait] eu pour effet de stimuler une importante industrie illégale du bois.*

## Principaux défis et obstacles

Les missions de diagnostic de l'OIBT partent du principe qu'il y aura un petit nombre d'obstacles majeurs à la réalisation de l'AFD. Cependant, notre travail au Cambodge nous porte à conclure que ce pays souffre d'un grand nombre de problèmes liés les uns aux autres qui doivent être traités de façon coordonnée. Certains de ces problèmes peuvent aussi être considérés comme des opportunités. Nous avons mis au point un arbre de problèmes (Tableau 1) pour montrer la nature de certains de ces liens.

### Bonne couverture

Figure 2: Couverture forestière du Cambodge



Source: D'après le rapport du Joint Royal Government of Cambodia and Donor Committee (2004)

**Instabilité des politiques:** la loi forestière et la déclaration de politique forestière adoptées en 2002 auraient dû préparer le terrain pour l'élaboration d'un programme forestier national (PFN). Cependant, l'interdiction d'exploitation forestière, l'incertitude au sujet des concessions industrielles et la décision d'entreprendre une AISF ont détourné l'attention du PFN. Un projet de plan d'action forestier a été préparé sous forme schématique et contient les éléments requis pour un PFN; d'autant plus qu'il semble offrir une base pour une approche plus logique de la mise en valeur des forêts et pourrait fournir une structure pour la coordination indispensable de la contribution des donateurs.

**Contribution aux objectifs de développement national:** jusqu'au moment où l'interdiction d'exploitation forestière a été imposée, les forêts contribuaient environ 4% au produit intérieur brut du Cambodge (PIB). Les analyses effectuées dans d'autres pays montrent que la valeur des moyens d'existence et autres intérêts non commercialisables qu'offrent les forêts dépasse souvent celles qui entrent en ligne de compte dans les statistiques officielles et nous en concluons que la contribution réelle des forêts au PIB du Cambodge était plus proche de 10%. Mais il existait un problème important de répartition inéquitable des coûts et avantages relatifs aux forêts. Les principaux défis sont d'encourager une plus grande participation des populations aux bénéfices et de garantir que des revenus légitimes ne se perdent pas dans les méandres de la corruption.

**Garantie des bénéfices locaux:** les populations pauvres tirent bénéfice du bois de feu, du charbon de bois et d'une grande variété de produits forestiers non ligneux (PFNL). Par ailleurs, la gestion des forêts par les communautés est une tradition nationale de longue date et les initiatives visant à renforcer la foresterie communautaire sont très bien accueillies. Le défi principal est de donner aux collectivités locales la capacité de gérer les forêts dans leur propre intérêt.

**Dégradation de la ressource forestière par une exploitation non durable:** l'exploitation anarchique a diminué le potentiel des forêts de soutenir les rendements de bois, la disponibilité des PFNL et (probablement) les valeurs de biodiversité, mais elle a sans doute aussi accru l'envasement des cours d'eau et les risques de feux de forêt. Les défis consistent à mettre en place des mesures environnementales visant à réduire les dommages causés par les abattages et à garantir que les exploitants respectent les droits des habitants.

**Expansion rationnelle et planifiée de l'agriculture et des cultures de rapport:** actuellement, le défrichement de terres à des fins agricoles est opportuniste ou motivé par la possibilité de circonvenir l'interdiction d'exploitation forestière. Le défi est de créer et délimiter un domaine forestier permanent (DFP), d'identifier les secteurs de forêt qui peuvent être mis à disposition à des fins de conversion à l'agriculture et en cultures de rapport, et de

garantir la transparence dans le choix des terres à consacrer au développement de ces cultures.

**Réalisation des objectifs de conservation de la biodiversité:** le Cambodge possède un très vaste réseau d'aires protégées, mais les avis sont partagés quant à la valeur intrinsèque de certaines de ces aires et leur statut de zones protégées. Le défi consiste à établir et gérer un dispositif efficace des réserves de biodiversité dans le DFP.

**Rôles des institutions:** actuellement, la plupart des activités de gestion forestière sont centralisées dans le mandat de l'AF, tandis que la plupart des aires protégées

entrent dans le cadre des responsabilités du ministère de l'environnement (ME). Les pouvoirs locaux—les conseils communaux—n'ont aucun rôle dans la conservation et la gestion des forêts et les rôles des communautés sont encore mal définis. Les compétences techniques et les réseaux de parties prenantes nécessaires pour gérer des forêts de production diffèrent de ceux qui sont nécessaires pour gérer des aires protégées; leurs capacités doivent être renforcées dans les deux cas. Le défi est de clarifier les mandats de l'AF et du ME en matière de gestion forestière et de garantir une bonne coordination de toutes les activités liées à la forêt.

**Attribution de terres:** la mission n'a pas eu la possibilité d'examiner le détail des questions foncières. Cependant, l'attribution de titres de propriété des terres sera une question clé dans l'établissement à plus long terme de la gestion décentralisée des forêts et dans la délimitation d'un DFP. Le défi est de mettre en place un régime foncier qui offre aux ménages, aux communautés et au secteur privé des droits garantis aux terres boisées tout en veillant à ce que les valeurs environnementales de ces terres soient protégées par l'Etat.

## Mesures suggérées

L'ASIF a cerné un certain nombre des mesures qui sont nécessaires pour améliorer la performance du secteur forestier au Cambodge. La mission en a tenu compte et a également identifié d'autres mesures prioritaires. Elle est d'avis qu'une solution unique, conçue de l'extérieur, n'est pas susceptible de produire les résultats escomptés. La priorité immédiate d'importance primordiale est de fournir à l'AF les ressources dont elle a besoin pour devenir une institution professionnelle efficace.

## Un climat propice à l'AFD

Les orientations et le cadre juridique de l'AFD ont fait l'objet de débats intenses ces dernières années; une nouvelle politique et une nouvelle loi forestière ont été adoptées en 2002 et un certain nombre de décrets accessoires ont également été



**Aspect réconfortant:** 26% du territoire cambodgien est protégé, sous une forme ou une autre. Les membres de la mission examinent les problèmes de gestion dans le parc national de Phnom Kulim près de Siam Riep.

promulgués. Néanmoins, un degré élevé d'incertitude subsiste sur la manière dont le cadre actuel sera mis en oeuvre.

La mission suggère que les principes généraux suivants soient adoptés:

- le projet existant de plan d'action forestier devrait être développé en PFN et des efforts devraient être faits pour associer le soutien de tous les donateurs à l'exécution de ce programme;
- l'AF ne devrait pas chercher à mettre en oeuvre une seule approche uniformément dans l'ensemble du pays. La multiplicité des conditions appellera des approches différentes selon les situations;

*La mission recommande qu'une variété d'approches soit envisagée, parmi lesquelles: octroyer des permis à un nombre limité de concessions d'échelle industrielle attentivement contrôlées, reliées à des capacités de transformation efficaces et permettant d'obtenir localement une haute valorisation*

- l'AF devra renforcer ses propres capacités pour mettre en oeuvre différents modèles de gestion, ce qui nécessitera une expérimentation et un apprentissage; et
- des mesures sont nécessaires pour renforcer les capacités de gestion forestière du secteur privé et de la société civile.

La mission recommande qu'une variété d'approches soit envisagée, parmi lesquelles:

- octroyer des permis à un nombre limité de concessions d'échelle industrielle attentivement contrôlées, reliées à des capacités de transformation efficaces et permettant d'obtenir localement une haute valorisation;
- expérimenter prudemment un système d'appel d'offres pour les coupes annuelles en rapport avec les plans de gestion approuvés dans des zones riches en forêts hors des concessions industrielles;

## Un catalogue désolant

Tableau 1: Analyse des problèmes

<b>IMPACTS</b>	Manque de confiance entre acteurs	Épuisement des ressources forestières	Faibles recettes du gouvernement	Peu de bénéfices pour les communautés	Perception inéquitable des recettes	Industrie peu performante	Potentiel économique non réalisé	
<b>QUESTION CENTRALE</b>	Faible contribution des ressources forestières au développement durable							
<b>PRINCIPALES CONTRAINTES</b>	Instabilité des politiques forestières et arrangements institutionnels	Inaptitude du secteur forestier	Connaissance insuffisante des ressources forestières	Manque d'incitation à la gestion décentralisée	Allocation peu favorable de l'occupation des sols	Concessions non opérationnelles	Partenariat forestier non testé	Potentiel de plantations non réalisé
<b>CAUSES SOUS-JACENTES</b>	Réglementation excessive et mal imposée	Manque de ressources financières pour l'AF	Valeur économique des PFNL mal reconnue	Faibles capacités des institutions locales	Allocation et jouissance des terres peu claires et sans soutien légal	Manque de confiance en l'engagement des concessionnaires	Manque d'expérience des conseils communaux	Manque d'investissements privés
	Absence de coopération entre agences et autres acteurs	Peu de possibilités d'expérimentation et d'apprentissage	Information lacunaire sur le matériel sur pied et la croissance	Règles du soutien non instituées	Appropriation non contrôlée des terres	Faibles incitations à l'AFD	Structure inadéquate de l'AF	Conflits relatifs aux terres
	Incompatibilité des politiques et conseils techniques émanant des donateurs	Nécessité d'améliorer le niveau de formation et la diversité des aptitudes	Zones de biodiversité mal identifiées	Contrôle central excessif	Empiètement sur les terres forestières	Conflits avec les communautés	Communes trop petites pour une planification du paysage	Aucune expérience locale
	Responsabilités administratives mal définies et contestées	Faibles capacités du secteur privé et manque d'organisation efficace de la société civile	Connaissance inadéquate de la biodiversité—peu d'inventaires biologiques	Droits des propriétaires de forêts locaux non protégés	Insécurité des droits fonciers des gestionnaires forestiers	Aucune expérience de la gestion des concessions		Manque de marché pour les produits des plantations
		Exploitation non durable				Faibles rendements et valorisation localement		Public peu conscient de ce qu'est la foresterie de plantation

- engager les premières tentatives de développer des approches de partenariat avec les conseils communaux dans les zones riches en forêts;
- prévoir une large expansion des approches basées sur la communauté dans une diversité de situations; et
- développer attentivement différents types de plantations forestières privées de petite échelle produisant du bois de feu et des poteaux, et des plantations à plus grande échelle produisant du bois d'œuvre et du bois à pâte.
- étant donné la capacité de contrôle actuelle de l'AF, la surveillance d'un petit nombre de grandes concessions présentera moins de problèmes que celle d'un très grand nombre de petites opérations d'exploitation forestière;
- les forêts représentent une ressource économique importante pour le Cambodge. Un petit nombre de grandes concessions bien gérées contribueront à la réalisation des objectifs nationaux de développement durable et apporteront des avantages aux populations locales;

*... les forêts représentent une ressource économique importante pour le Cambodge. Un petit nombre de grandes concessions bien gérées contribueront à la réalisation des objectifs nationaux de développement durable et apporteront des avantages aux populations locales*

### La question des concessions industrielles

Durant la période anarchique des années 90, de sérieux abus ont entaché les systèmes de concession et, même de nos jours, la plupart des entreprises concessionnaires ne respectent pas les exigences minimales de l'établissement des plans de gestion. Nous félicitons le Gouvernement des décisions courageuses qu'il a prises de suspendre ou d'annuler les opérations de la plupart des concessions et d'interdire le transport des grumes. Nous sommes conscients également que des doutes planent sur l'engagement réel des concessions, même de celles qui ont mis au point des plans de gestion. Quoi qu'il en soit, nous concluons qu'il faudrait autoriser à un nombre restreint de concessions de procéder à l'étape suivante de planification de leur gestion. Nous sommes parvenus à cette conclusion pour les raisons suivantes:

- la surveillance des concessions sera plus facile que n'importe lequel des autres arrangements destinés à gérer de vastes superficies d'espaces boisés peu peuplés. En particulier nous doutons qu'il soit possible de développer à court terme la gestion décentralisée des forêts et nous craignons que l'administration des ventes ou des enchères annuelles de bois issu de terres forestières publiques ne pose des difficultés d'ordre pratique;
- la gestion de forêts communautaires ne sera pas possible au degré indispensable pour traiter de vastes étendues de paysages riches en forêts—mais il faudrait cependant la développer dans des endroits appropriés à l'intérieur de ces paysages; et
- il existe dans le pays des services de surveillance indépendants qui pourraient être engagés pour contrôler un nombre restreint de concessions d'échelle industrielle. Il est évident que cela entraînerait des coûts et nous prions instamment les donateurs internationaux d'y contribuer.

## Mesure dans laquelle le Gouvernement exerce son contrôle sur la foresterie

L'expérience dans beaucoup d'autres pays a prouvé qu'une réglementation excessive est l'un des facteurs qui mène à la corruption; cela s'applique à tous les niveaux, des concessions industrielles à la foresterie communautaire. Nous craignons qu'un grand nombre des propositions qui se sont dégagées d'études du secteur forestier cambodgien, conduites avec un soutien international, ne préconisent un degré de réglementation trop rigoureux vu la faiblesse des institutions gouvernementales. Les études parrainées par la Banque mondiale sur la gestion des concessions ont produit 15 ensembles de directives qui, si elles sont mises en oeuvre, doteraient le Cambodge d'un système de gestion des concessions très perfectionné, techniquement difficile et coûteux. C'est manquer de réalisme; de plus, la mission estime que seul un sous-ensemble de ces directives aborde les questions qui sont vraiment importantes au Cambodge actuellement.

La mission estime également que les modèles actuellement mis au point par l'AF pour la gestion des forêts communautaires sont excessivement restrictifs et sont fondés sur un système de contrôle fortement centralisé. Un système plus simple présenterait sans doute davantage de possibilités d'adaptation et d'apprentissage au niveau local et rapporterait de plus grands avantages économiques aux habitants. Les ONG peuvent jouer un rôle valable d'intermédiaires dans le développement d'activités de foresterie communautaire. La mission demande instamment aux décideurs de reconnaître que la complexité des règlements n'éliminera pas la corruption—au contraire, elle risque de l'encourager. Ils devraient reconnaître également que, dans une certaine mesure, tous les programmes de foresterie au Cambodge auront un caractère expérimental et qu'il sera essentiel de les suivre de près, d'en tirer des leçons et de maintenir la flexibilité et l'adaptabilité.

La mission recommande donc:

- d'éviter l'application d'une politique et de mesures législatives excessivement normatives et compliquées; et
- d'étendre à toutes les échelles des activités forestières les capacités de surveillance indépendante. Il faudrait investir des groupes internationaux et cambodgiens de pouvoirs les habilitant à entreprendre cette surveillance en tant que principale mesure de lutte contre les activités forestières illégales.

## Renforcement des capacités

De nombreuses études ont recommandé le renforcement des capacités en vue de réaliser l'AFD au Cambodge, et beaucoup a déjà été fait dans ce sens grâce à la formation formelle, des stages, des voyages d'étude, des séminaires, etc.. Ces initiatives sont louables et nous encourageons leur poursuite: le Cambodge possède désormais un bon cadre de personnes ayant bénéficié d'une formation aux différents aspects de la gestion forestière au niveau conceptuel. Toutefois, les capacités ne peuvent pas être renforcées dans le vide: il est nécessaire, pour véritablement renforcer les capacités, que le personnel forestier acquière une expérience pratique des conditions de travail sur le terrain.

La mission fait observer que, même si l'AF disposait de personnel ayant des compétences techniques de haut niveau,

elle n'aurait pas la capacité de gérer les forêts de manière durable, à moins de disposer aussi de ressources lui permettant de fonctionner efficacement. Cela signifie la mise à disposition de logements pour les forestiers sur leurs lieux de travail, leur transport et, surtout, des salaires adéquats. Il vaudrait mieux que l'AF emploie moins de forestiers, mais mieux payés et plus motivés, qu'un grand nombre de forestiers mal payés et peu motivés. La mission recommande donc:

- d'axer davantage le renforcement des capacités sur l'appui des efforts pratiques visant à mettre les forêts sous gestion durable dans une diversité de situations;
- de renforcer les capacités pratiques non seulement au sein de l'AF mais aussi dans les organismes de la société civile, les communautés, les communes et le secteur privé;
- de prévoir la surveillance indépendante de toutes les activités de foresterie comme moyen d'augmenter le rôle de renforcement des capacités que jouent les projets pilotes;
- de prévoir pour les fonctionnaires de l'AF des conditions de service adéquates de manière à les motiver. Cela signifie porter leurs salaires à un niveau où ils seront moins enclins à envisager de compléter leurs revenus par des activités officieuses; et
- de favoriser des changements d'attitude au sein du personnel de l'AF vers un professionnalisme axé sur la notion de service. La formation en matière de compétences techniques demeure importante mais elle devrait également être dispensée dans les domaines des sciences sociales et de l'organisation.

*La mission demande instamment aux décideurs de reconnaître que la complexité des règlements n'éliminera pas la corruption—au contraire, elle risque de l'encourager.*

## Référence

Joint Royal Government of Cambodia and Donor Committee 2004. *Independent forest sector review: the forest sector in Cambodia*. Part I: Policy choices, issues and opinions. Part 2: Issues chapters: CD ROM. DANIDA Mission, Phnom Penh, Cambodia. Phnom Penh, Cambodia.

*La Mission de l'OIBT a également formulé un certain nombre de recommandations concernant la recherche, la surveillance et les services techniques, donnant la priorité à la décentralisation de la gestion forestière, au développement d'une ligniculture économiquement viable et à des options pour l'appui de l'OIBT au Cambodge. Un exemplaire du rapport intégral peut être obtenu sur le site <http://www.itto.or.jp/live/PageDisplayHandler?pageId=205>, ou sur demande adressée au fonctionnaire de l'information de l'OIBT (voir l'adresse à la page 2).*

# Incohérences des statistiques sur le commerce

**Les incohérences dans les statistiques du commerce des bois tropicaux mettent en évidence le besoin de continuer à renforcer les capacités en matière de collecte et d'analyse des données**

par **Alberto Goetzi**

Seneca Creek Associates, LLC  
17203 Lightfoot Lane  
Poolesville, MD 20837  
Etats-Unis

**L**ES STATISTIQUES commerciales établies par l'OIBT et d'autres organismes internationaux font souvent ressortir des écarts entre les chiffres des exportations communiqués par un pays fournisseur et ce que le pays destinataire déclare avoir importé. Ces écarts semblent particulièrement larges dans le cas des produits de bois tropical et sont manifestes dans la section intitulée 'Orientation du commerce' des 'Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois' publiés par l'OIBT

En vue d'améliorer l'exactitude de l'information économique et commerciale diffusée par l'OIBT, le Conseil international des bois tropicaux, à sa 31<sup>ème</sup> session en novembre 2001, a autorisé la conduite d'études de cas destinées à évaluer, dans le contexte du commerce international, les données d'exportation et d'importation des bois tropicaux et produits dérivés.

En septembre 2004, les études de cas concernant dix pays—Bolivie, Brésil, Chine, Etats-Unis, Indonésie, Japon, Malaisie, Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG), République du Congo et Royaume-Uni—étaient achevées. Ces dix pays représentent des exportations de bois tropicaux se montant à 5,6 milliards de dollars des Etats-Unis (\$EU), soit environ 64% du total indiqué par l'OIBT en 2002, et des importations de 4,8 milliards de \$EU, soit 51% du total indiqué par l'OIBT pour la même année.

Le présent article récapitule les principaux résultats des études de cas menées dans ces dix pays ainsi que les recommandations formulées. Pour faciliter cette récapitulation, il a également été demandé aux responsables des études de répondre sur internet à une courte enquête qui sollicitait leurs vues sur une diversité de questions; huit des dix consultants y ont répondu.

*... au moins trois des consultants chargés des études de cas ont indiqué que le manque d'uniformité dans la préparation et l'enregistrement des réponses au QC contribuait aux divergences des données de l'OIBT.*

## Sources de données commerciales utilisées par l'OIBT

Compiler tous les ans des statistiques sur la production, le commerce et la consommation des produits forestiers dans le monde est une tâche gigantesque. Actuellement, l'OIBT obtient et communique des données sur les importations et les exportations de produits ligneux émanant de plusieurs sources, y compris: 1) les réponses annuelles à un questionnaire commun sur le secteur forestier (QC) administré conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'OIBT, Eurostat et le Comité du bois de l'ONU-CEE (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe); 2) la base de données COMTRADE entretenue par un organisme de l'ONU; 3) les banques de données



**Erreur d'acheminement?** Les données du commerce des bois tropicaux révèlent souvent des disparités entre ce que les pays fournisseurs déclarent avoir exporté et les importations signalées par les pays destinataires. Photo: A. Sarre

FAOSTAT et ONU-CEE; 4) le Service d'information sur le commerce mondial (GTIS); et 5) d'autres sources officielles et officieuses. Les sources primaires de données brutes sur le commerce sont les statistiques officielles des services douaniers des différents pays, classées selon le Système de classification harmonisé (SH). Aux termes d'un accord international, les pays emploient les mêmes définitions de produits, jusqu'à un niveau à six chiffres de la nomenclature du SH. Au-delà de ce niveau, les classes de produits plus particulières varient souvent d'un pays à l'autre.

## Importants facteurs contribuant aux désaccords des données commerciales

### Compilation des statistiques commerciales

Le QC représente une collaboration des correspondants dans les différents pays, chacun d'entre eux fournissant une variété de données concernant la production, la consommation et le commerce des produits ligneux. La fiabilité et l'uniformité des données fournies en réponse au QC varient selon le pays et d'année en année; au moins trois des consultants chargés des études de cas ont indiqué que le manque d'uniformité dans la préparation et l'enregistrement des réponses au QC contribuait aux divergences des données de l'OIBT. Dans ces réponses, certains pays définissent les sciages et les contreplaqués tropicaux en utilisant une liste relativement détaillée du SH de codification à six, huit et dix chiffres qui exclut toutes les espèces de conifères et de bois dur tempérés. D'autres pays (et l'OIBT en général) tiennent compte plutôt de catégories d'ensemble jusqu'au niveau à six chiffres. Par conséquent, la variabilité dans les réponses au QC est une des sources des écarts de statistique.

D'autres aspects de l'ensemble du processus de compilation des données risquent de donner lieu à des erreurs ou d'entraîner des anomalies. Il est impossible de n'utiliser qu'une source pour des statistiques du commerce des bois tropicaux, de sorte que les analystes ont recours à diverses méthodes d'estimation. Vu les lacunes dans les réponses au QC, l'OIBT doit, pour certains pays, consulter les bases de données COMTRADE ou GTIS pour déceler les

courants commerciaux de bois tropicaux d'après le pays d'origine ou les codes du SH. La manipulation des données de ces diverses sources risque d'entraîner des incohérences, pour une ou plusieurs des trois raisons suivantes. D'abord parce que les catégories de bois tropicaux ne sont pas toujours identiques dans toutes les bases de données (ou risquent de n'avoir pas été enregistrées correctement). Deuxièmement, le recours à différentes estimations de poids et conversions entre poids et volume, peut mener à des divergences entre les données tirées de sources différentes. Troisièmement, dans certains cas les données provenant de deux sources peuvent être fusionnées pour produire une estimation des importations susceptible de différer des statistiques d'exportation correspondantes, ou vice versa. Par exemple, le total des volumes que l'OIBT a calculé en s'appuyant sur la base COMTRADE pour les importations de sciages tropicaux aux Etats-Unis en 2001 (356 000 m<sup>3</sup>) ne correspond pas au total des volumes signalés en tant qu'importations par les Etats-Unis dans le QC (277 000 m<sup>3</sup>). Pour faire accorder ces deux chiffres, l'OIBT a ajusté les volumes par pays tirés de COMTRADE, proportionnellement au total des volumes signalés dans le QC.

### **Inadéquation des systèmes de collecte des données commerciales**

Les systèmes de collecte, compilation et enregistrement des données sont plus ou moins perfectionnés selon les services douaniers qui les appliquent. Dans certains pays, ils sont automatisés et intégrés à un très haut degré: aux Etats-Unis, par exemple, la grande majorité des transactions sont enregistrées et suivies électroniquement (moins de 1% des transactions d'importation le sont manuellement). Aux Etats-Unis, toutes les facettes du processus d'importation/exportation sont prises en compte par un système en réseau.

En revanche, dans beaucoup de pays en développement examinés dans les rapports—notamment PNG, République du Congo et Indonésie—les mécanismes pour contrôler la validité des données du commerce recueillies, enregistrées et déclarées sont beaucoup moins sophistiqués. Alors que tous les pays exigent l'enregistrement des documents d'importation et d'exportation (électroniquement ou sur papier), les types d'information rassemblée ne sont pas forcément les mêmes (ni même semblables) pour tous les pays. Ainsi, le manque de sophistication et l'incohérence des systèmes de collecte de données brutes produisent en eux-mêmes des incohérences sur le commerce.

### **Pratiques en matière de classification**

A la suite de l'enquête menée avant d'établir le rapport de synthèse, les consultants ont considéré que les erreurs de classification contribuaient de façon non négligeable à la divergence des données. Six des huit répondants ont précisé que les erreurs de classification avaient beaucoup d'importance ou étaient très significatives.

Les pratiques en matière de classification diffèrent largement et dans de nombreux cas ne font pas bien la distinction entre les sources de produits tropicaux et tempérés. Par exemple, jusqu'en 2003 les importations chinoises de bois rond tropical signalées à l'OIBT comprenaient apparemment aussi des grumes de pays tempérés. La Chine a depuis introduit des changements qui devraient corriger certaines des anomalies en classant les données commerciales selon une codification à huit chiffres avant de les transmettre aux organismes internationaux. Les statistiques malaisiennes de bois rond incluent apparemment aussi certaines parties des catégories SH 4401 (copeaux) et SH 4409 (profilés), et les sciages comprennent la catégorie SH 4406 (traverses de chemin de fer). L'étude de cas sur la Chine a révélé que la disparité des pratiques en matière de classification pourrait expliquer 3–5% des incohérences de données.

Un des consultants (celui de l'étude brésilienne) a fait observer que le classement des contreplaqués tropicaux était particulièrement problématique. Lorsqu'elles sont officiellement enregistrées, les statistiques relatives aux contreplaqués stratifiés d'espèces de bois feuillus et conifères (tropicales et/ou tempérées) sont souvent classées dans des catégories incorrectes du SH.

### **Mesures et conversions**

Parmi les causes importantes et le plus fréquemment citées des incohérences de données, on retrouve la diversité des mesures et des facteurs de conversion appliqués. Dans certains pays, les documents doivent indiquer des unités de poids

et de volume des produits bois. Dans d'autres, le poids (kg) ou le volume (en général m<sup>3</sup> mais parfois m<sup>2</sup> pour les contreplaqués ou les placages) doivent être enregistrés. Souvent, les conversions de poids en volume sont incompatibles; d'après l'étude indonésienne, l'application de différents facteurs de conversion pourrait expliquer jusqu'à 8–14% des écarts dans les données du commerce. La gamme des facteurs de conversion de poids en volume va de 650 kg/m<sup>3</sup> à 750 kg/m<sup>3</sup>. Dans certains cas, une partie du commerce d'exportation est enregistrée selon les poids et l'autre partie selon les volumes. Par exemple, tandis que la plupart des exportations indonésiennes de grumes et de bois débité sont indiquées en m<sup>3</sup>, certaines le sont en kilogrammes. Hong Kong signale ses exportations de contreplaqués en m<sup>2</sup>. C'est sans doute dans le commerce des placages que les unités et les conversions en volumes signalés sont les plus variables, les pratiques des pays ou des agences faisant ressortir très peu d'uniformité.

Des différences dans les pratiques en matière de mesurage des grumes ont également été citées comme étant des causes majeures de différence dans les données du commerce. L'Indonésie utilise la méthode de diamètre moyen et longueur la plus courte pour déterminer le volume. La Malaisie applique deux normes: une au Sabah et l'autre au Sarawak. L'étude de cas du Japon donne à penser que les différences de mesurage pourraient entraîner jusqu'à 10% des écarts dans les données des échanges avec ses partenaires commerciaux. De même, la plupart des données relatives au bois rond sont prises 'sous-écorce', mais un au moins des consultants a noté que les mesures du bois rond étaient prises 'avec écorce'.

### **Activités illégales et données du commerce**

Les activités illégales, y compris la contrebande et la classification intentionnellement falsifiée des produits ou des espèces, ont été mentionnées dans plusieurs rapports comme étant susceptibles de contribuer aux anomalies des données commerciales. Cependant, ces anomalies ne sembleraient pas en elles-mêmes constituer un indicateur fiable d'un commerce illégal ou d'un commerce des produits bois d'origine illégale parce que beaucoup trop d'autres facteurs contribuent aux différences entre les exportations et les importations déclarées. Vincent (2004) a également constaté que les divergences des données du commerce ne sont pas des indicateurs fiables d'activité illégale: des divergences apparaissent même dans le cas de courants commerciaux avérés légitimes et légaux.

Néanmoins, d'après plusieurs études de cas, le classement erroné ou la sous-déclaration, soit pour dissimuler un commerce de produits illégaux soit pour éviter de payer des redevances, sont des sources probables d'incohérence des données. Par définition, il est difficile de surveiller ou de quantifier les activités de contrebande, surtout du fait de l'éloignement des points de passage des frontières. Plusieurs rapports ont également fait observer que les produits illégaux pouvaient aussi être inscrits dans la mauvaise catégorie, mal étiquetés ou transbordés de manière à falsifier le pays d'origine, rendant ainsi difficile toute détection dans les statistiques commerciales. Dans l'enquête de suivi, sept des huit répondants ont indiqué que le commerce illégal pouvait expliquer les incohérences de données soit dans une assez large mesure (5) soit dans une très large mesure (2).

L'étude de cas indonésienne suggère que la contrebande est le facteur qui entraîne le plus les divergences des statistiques commerciales indonésiennes. C'est ce que confirme le fait que les exportations indonésiennes des principaux produits forestiers sont régulièrement d'un ordre de grandeur inférieur à celui des importations déclarées par les partenaires commerciaux. Il y a dans certains pays des incitations claires à sous-déclarer des produits ou à les classer dans une catégorie erronée afin d'éviter des droits d'exportation. En Indonésie, par exemple, les enquêteurs de l'étude de cas laissent entendre que les placages peuvent être déclarés dans la catégorie des contreplaqués pour éviter les droits d'exportation de 15% imposés sur les placages. De même, le bois débité vert, normalement soumis à des droits d'exportation, peut être mélangé à un chargement de bois débité séché au four, sur lequel aucun droit d'exportation n'est perçu.

### **Transit et trafic triangulaire**

Les jeux de documents incomplets ou frauduleux concernant des chargements en transit contribuent à fausser les données. Certains des problèmes sont liés aux

faiblesses de l'administration et du contrôle des documents d'exportation/importation et de leur traitement; d'autres résultent de pratiques intentionnelles et frauduleuses pour écouler des produits illégaux ou pour éviter d'acquitter des redevances. Les produits peuvent être acheminés par l'intermédiaire d'un troisième pays avec des documents falsifiés pour tirer parti de rabais ou d'itinéraires de transport particuliers, pour légaliser leur production et leur transport s'il existe des restrictions à cet égard dans le pays d'origine, ou pour éviter de payer des droits ou des taxes à l'exportation.

La plupart des importations chinoises de produits forestiers tropicaux d'Indonésie, de Malaisie et de Thaïlande passent par Hong Kong et les différences de données résultent d'indications incorrectes de l'origine ou de la destination des produits expédiés. Les produits sont souvent transformés ou renégociés à Hong Kong, de sorte que le pays d'origine n'apparaît plus clairement. D'après l'étude malaisienne, les discordances entre les données commerciales de la Malaisie et celles de la Chine sont sensiblement atténuées lorsque le commerce transitant par Hong Kong est pris en compte dans une analyse. A cause des procédures en vigueur aux Pays-Bas, le commerce européen passant par les ports néerlandais a été cité dans l'étude de cas du Royaume-Uni comme étant une source potentielle des incohérences de données. Les enquêteurs de l'étude menée aux Etats-Unis pensent qu'une incohérence des données relatives au commerce de sciages entre la Bolivie et les Etats-Unis résulte probablement de chargements en transit par le Chili, qui sont légaux mais dont l'acheminement a été mal suivi.

## Conclusions

Le commerce des bois tropicaux n'est pas le seul à donner lieu à des divergences dans les statistiques; celles-ci se produisent également dans certaines catégories de produits forestiers conifères, palettes et produits en bois de transformation secondaire. Il n'en reste pas moins que les incohérences des données concernant le commerce des bois tropicaux sont bien souvent très importantes et significatives.

En général, les données d'importation tendent à être plus fiables que les données d'exportation parce que la plupart des pays exercent davantage de vigilance à l'inspection des produits importés et veillent à prélever les droits d'importation. On serait porté à croire que les pays imposant des droits à l'exportation contrôleraient les exportations tout aussi attentivement pour garantir leur perception, mais plusieurs études de cas ont mis en évidence que des différences non négligeables de données apparaissent dans ces cas pour cause de sous-évaluation ou de sous-déclaration des produits exportés en vue d'éviter le paiement des droits de sortie.

Les systèmes de collecte, compilation et communication des données sont plus ou moins perfectionnés selon les services douaniers qui les appliquent. Dans certains cas, les discordances résultent de simples erreurs de saisie des données, lesquelles sont elles-mêmes une conséquence du volume des transactions, d'une formation insuffisante et/ou d'un manque d'attention: dans certains des flux commerciaux décrits dans les études de cas, les incohérences pourraient s'expliquer tout simplement par un point décimal mal placé.

Les agents des douanes et des ports n'ont pas toujours les compétences nécessaires pour identifier des espèces ou des types de produits particuliers. Ce manque de connaissance des espèces de bois risque de compromettre les inspections à l'exportation/importation et de faciliter le commerce illégal d'espèces inscrites à la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction).

Les définitions et classifications des produits au-delà des six chiffres du SH correspondent rarement entre les pays. Les normes de mesure et les conversions des produits varient également. Plusieurs études de cas ont mis l'accent sur le fait que la disparité des méthodes de classification et de différenciation des produits contribuait aux incohérences observées, en ce qui concerne notamment le mesurage des grumes pour en déterminer le volume.

Les facteurs les plus courants ayant pour conséquence les écarts dans les données du commerce sembleraient être les suivants: erreurs de classification, expéditions de types de produit ou d'espèces mélangés, disparité des unités de mesure et de conversion, erreurs de saisie des données et commerce illégal (y compris évasion fiscale). Le trafic triangulaire et en transit représentent un facteur significatif des

écarts de statistique, en ce qui concerne notamment le commerce passant par la Province chinoise de Taiwan, Hong Kong et Singapour.

## Recommandations

Il serait possible de réduire les incohérences des données communiquées concernant le commerce des bois tropicaux en appliquant un large éventail de mesures, dont certaines sont énumérées ci-dessous.

### Mesures à envisager par l'OIBT

- 1) Aux fins de la communication des données relatives au commerce, fournir des conseils et/ou organiser un atelier sur l'uniformisation des classifications des produits de bois tropicaux, des unités de mesure standard, des techniques de mesurage des grumes et des conversions.
- 2) Envisager de procéder à des études complémentaires (en vue par exemple de comparer plus spécifiquement les documents exigés concernant la production, le transport et le commerce des produits forestiers dans les pays membres de l'OIBT).
- 3) Pour la préparation des données à publier dans l'Examen annuel de la situation mondiale des bois
  - a) autant que possible, se baser sur les données émanant à l'origine des pays et éviter des manipulations multiples de ces données;
  - b) lorsque les données sont disponibles en-ligne, envisager de les obtenir directement des services de douane qui les ont rassemblées dans les pays membres.

### Mesures à envisager par l'OIBT en coopération avec d'autres organismes internationaux

- 1) Elaborer, à l'intention des correspondants dans les pays, des directives visant à améliorer l'uniformité en matière d'identification et d'enregistrement des classifications du SH relatives aux produits en bois tropicaux faisant l'objet du commerce (FAO, CEE).
- 2) Tenir conjointement un atelier en vue de définir des procédures systématiques communes pour vérifier et garantir l'uniformité, l'intégrité et la qualité des données communiquées (FAO, CEE, COMTRADE).
- 3) Envisager une collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) en vue de tenir des ateliers ou de fournir une assistance technique aux pays de l'OIBT en ce qui concerne la saisie des données et les procédures d'application par les services de douane.
- 4) Envisager une collaboration avec l'OMD et/ou la FAO pour fournir une assistance technique en matière d'identification et d'enregistrement des espèces de bois tropicaux.
- 5) Envisager la convocation d'un groupe d'experts international pour évaluer la nécessité de modifier la nomenclature du SH concernant les produits du bois afin de clarifier la distinction entre les produits de bois tropicaux, tempérés et conifères

## Recommandations à l'intention des pays membres

- 1) S'assurer de l'exactitude des données commerciales communiquées à l'OIBT et à d'autres organismes internationaux en garantissant des réponses cohérentes au QC.
- 2) Organiser des études d'apurement avec les partenaires commerciaux dont les données commerciales de produits bois révèlent des incohérences importantes et/ou organiser des vérifications internes des procédures douanières, de la collecte des données et de leur communication.
- 3) Envisager d'autres solutions que les prélèvements à l'exportation et/ou renforcer le respect des systèmes existants afin de réduire les incitations à une classification erronée des produits faisant l'objet du commerce.
- 4) Là où les systèmes de collecte et de compilation des données sont désuets ou inefficaces, augmenter les fonds ou la supervision qui leur sont consacrés, prévoir davantage de formation, et automatiser les systèmes.

## La deuxième partie de la Conférence des Nations Unies pour la renégociation de l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux a fait quelques progrès mais n'a pas encore abouti à un nouvel accord

LA DEUXIÈME PARTIE de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un accord devant succéder à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux (AIBT de 1994) s'est tenue au Palais des Nations à Genève (Suisse) du 14 au 18 février 2005. Elle a rassemblé plus de 180 représentants de gouvernements et d'organisations.

En dépit d'un nouvel appel lancé aux délégués par le Président de la Conférence, M. l'ambassadeur Paraños, pour qu'ils s'efforcent de ne pas temporiser, ceux-ci étaient en général parfaitement conscients de la chronologie du processus de négociation, mais beaucoup ont préféré mener une politique d'attente, en ce qui concerne notamment les questions cruciales relatives aux finances, à la portée de l'accord et aux questions d'organisation. Quelques délégations ont fait une première tentative d'aborder les questions financières avec quelques propositions imaginatives et radicales. Beaucoup de temps a été employé à 'aérer' ces propositions mais la réaction a été dans l'ensemble prudente, exploratoire et réservée. La Conférence a néanmoins fait quelques progrès en débroussaillant le texte du projet d'accord au sein de deux groupes de travail et de plusieurs groupes de contact, quoique sur des sujets considérés moins controversables, y compris le préambule.

### Objectifs

Les délégués ont consacré une attention considérable à la formulation d'objectifs 'généraux', même s'ils ne sont parvenus à aucun accord sur leur inclusion éventuelle dans le nouvel accord. L'AIBT de 1994 contient 13 objectifs spécifiques mais aucun objectif 'général'. Parmi ces 13 objectifs, un bon nombre ont été remaniés dans le nouvel accord proposé. Voici quelques exemples d'objectifs spécifiques du projet de texte, qui pour la plupart ne sont pas entre crochets (donc, en principe, approuvés):

*Développer et contribuer à des mécanismes visant à apporter des ressources financières nouvelles et additionnelles et des compétences techniques dont il est besoin pour renforcer la capacité des membres producteurs d'atteindre les objectifs du présent Accord;*

*Améliorer la commercialisation et la distribution des exportations de bois tropicaux [et des produits forestiers tropicaux] [et des produits du bois] provenant de sources gérées de manière durable et légalement exploitées, y compris en sensibilisant le consommateur [et en encourageant le partage de l'information sur les mécanismes volontaires privés basés sur le marché];*

*S'efforcer de faire mieux comprendre la contribution des produits forestiers non ligneux et des services écologiques à la gestion durable des forêts tropicales et coopérer avec les institutions et processus pertinents à cet effet;*

*Encourager les Membres à reconnaître le rôle des communautés [populations] locales autochtones tributaires des forêts dans la réalisation de l'aménagement forestier durable et mettre au point des stratégies visant à accroître la capacité de ces communautés de gérer de façon durable les forêts productrices de bois tropicaux; et*

*Identifier et étudier les questions pertinentes, nouvelles et émergentes.*

Les projets d'objectifs spécifiques qui restent entièrement entre crochets sont les suivants:

*[Renforcer la capacité des membres [de lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce de bois tropicaux qu'elle alimente, notamment] d'améliorer l'application des lois forestières et la gouvernance [et d'améliorer le partage des statistiques sur le commerce];*

*[Promouvoir la certification des forêts productrices de bois tropicaux];*

### Comptes

La question des quotes-parts des contributions financières (au budget administratif) et la répartition des voix ont été sources de controverses à la Conférence, un certain nombre de nouvelles propositions ayant été soumises pendant toute la semaine. Bien que ces propositions aient entraîné de longs débats, un accord est resté hors d'atteinte.

De nombreux délégués ont été surpris par une proposition des Etats-Unis visant à modifier de 50:50 à 60:40, respectivement pour le groupe des consommateurs et le groupe des producteurs, le rapport de la répartition des voix et, en conséquence, celui des quotes-parts mises en recouvrement. En fait, cette proposition conteste l'un des éléments principaux de nombreux accords sur les produits de base, qui prévoient l'égalité des droits de vote entre les voix attribuées au groupe des consommateurs et à celui des producteurs. Cette proposition a ultérieurement donné lieu à la contreproposition du groupe des producteurs visant à établir le rapport de 80:20 pour les quotes-parts tout en maintenant celui de 50:50 pour la répartition des voix.

La question du financement volontaire des projets n'a pas été résolue non plus; dans le cas de certains producteurs, le financement de projets est une raison majeure de s'impliquer dans les travaux de l'OIBT. Toutefois, de nombreux membres consommateurs ont considéré que la proposition des producteurs d'augmenter les contributions volontaires de manière à représenter 20 fois le niveau de financement du compte administratif manquait de réalisme.

Une autre question sur laquelle aucun compromis n'a pu intervenir est celle de l'obligation des membres de soumettre des statistiques sur les bois. Le groupe des producteurs a demandé la suppression d'un paragraphe sur les mesures que le Conseil pourrait prendre en cas de non-soumission de statistiques par les membres, en soutenant que de telles dispositions étaient contraires à l'esprit de coopération de l'article et de l'Accord. Un membre consommateur a fait valoir que la pénalité pour non-soumission de statistiques n'était pas excessivement sévère comparée à celle imposée par d'autres organisations internationales qui exigent aussi que leurs membres soumettent des statistiques.

La deuxième partie de la Conférence a été fructueuse en ce qu'elle s'est concentrée sur des questions de fond, mais les délégations et le Bureau de la Conférence devront redoubler d'effort pour examiner ces questions de manière efficace et pour que la prochaine session de la Conférence soit une étape décisive. Une troisième série de négociations aura lieu du 27 juin au 1 juillet 2005.

*Rapport du Secrétariat, inspiré du compte rendu établi par le Bulletin des négociations de la Terre (<http://www.iisd.ca/vol24/enb2457e.html>)*

# Certification d'une concession privée en Malaisie

**L'unité forestière de gestion Sala'an Linau de la Samling Plywood au Sarawak est la première opération privée à être certifiée en Malaisie**

par Amha bin Buang

Secrétariat de l'OIBT

eimi@itto.or.jp

L'ATTRIBUTION d'un certificat de gestion forestière et d'un certificat de chaîne de traçabilité par le Conseil malaisien de certification des bois (MTCC) à la Samling Plywood (Baramas) Sdn Bhd, le 4 janvier 2005, marque un jalon important dans l'exécution de la certification des forêts et des bois en Malaisie. Du fait de cette attribution, la Samling Plywood (Baramas) Sdn Bhd est la première entreprise privée exploitant une unité forestière de gestion (UFG) en Malaisie à être certifiée en

vertu du système de certification du MTCC. C'est également la première certification attribuée à une entreprise et à une UFG dans l'Etat du Sarawak dans le cadre de ce système.

La progression de cette entreprise vers l'aménagement forestier durable (AFD) a débuté en 1996 lorsqu'elle a obtenu la certification ISO 9001 pour ses opérations forestières à Ulu Baram. Deux ans plus tard, l'entreprise a collaboré avec le Département des forêts du Sarawak et l'agence allemande pour la coopération technique (GTZ) à l'élaboration d'une base de données complète du système d'information sur la gestion forestière qui devait servir à l'exécution des programmes d'AFD au Sarawak. Depuis, la Samling a créé l'UFG de Sala'an Linau dans l'intention d'obtenir sa certification.

**... la Corporation a identifié 65 UFG au Sarawak, qui couvrent 4,3 millions d'hectares de PRF, et cinq grandes entreprises du bois dans cet Etat qui ont réagi positivement et ont accepté de conduire leurs opérations ... dans l'intention d'obtenir la certification cette année.**

Cette UFG de 55 949 hectares, comportant 72% de forêts mélangées de diptérocarpacées sur les collines et 28% de forêts sur des terres de bruyères (kerangas) et de forêts de montagne, a fait l'objet d'une évaluation préliminaire en septembre 2003 en vue de déterminer si elle était prête pour une évaluation complète par rapport aux normes du système MTCC appliqué à l'époque en Malaisie, à savoir les *Critères, indicateurs, activités et normes de performance pour la certification de l'aménagement forestier* (MC&I), adoptés en 2001 et fondés sur les *Critères et indicateurs de l'OIBT de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles*. L'évaluation principale de l'UFG a été effectuée en mars 2004 par un service d'évaluation indépendant, le SIRIM QAS International Bhd, agréé par le MTCC. Cette évaluation a donné lieu à deux importantes demandes d'action corrective, l'une concernant la violation de la zone tampon le long de voies d'eau permanentes et l'autre la non-conformité aux prescriptions relatives à l'aménagement des pistes de débardage.

Une évaluation ultérieure a eu lieu en août 2004 pour contrôler si les importantes mesures correctives préconisées avaient été prises. Sur les recommandations de l'évaluateur, il a été



Vue aérienne de l'UFG certifiée Sala'an Linau. Photo: MTCC

décidé de délivrer les certificats en octobre 2004. Le certificat de gestion forestière du MTCC garantit que l'UFG a respecté les conditions des MC&I et que le bois est prélevé légalement, tandis que le certificat concernant la chaîne de traçabilité garantit aux acheteurs que la matière première utilisée dans les produits est originaire d'une UFG certifiée par le MTCC. Doté de ces certificats, le groupe Samling est désormais en mesure de fournir des produits certifiés par le MTCC, par l'intermédiaire de la Samling Plywood (Baramas) Sdn Bhd et de la Samling DorFohom Sdn Bhd, dont les chaînes de traçabilité, respectivement pour les contreplaqués et pour les panneaux de porte moulurés ont été certifiées par le MTCC. Le groupe a reçu des commandes de produits certifiés émanant d'Europe et des Etats-Unis et s'attend à un accroissement de la demande de bois certifié "écologique". Il s'agira maintenant de trouver des acheteurs qui seront disposés à commander des produits certifiés à des prix tenant compte des coûts de la certification et appuieront ainsi les efforts déployés pour réaliser l'AFD et le pérenniser.

## Mise au point d'une nouvelle norme

Ce fait nouveau est de bon augure pour la certification en Malaisie et stimule les efforts continus que le MTCC consacre en vue de devenir l'un des quelques systèmes de certification nationaux à émerger avec succès des pays tropicaux en développement—qui sont encore bien en retard dans le domaine de la certification des forêts et des bois par rapport à de nombreux pays tempérés développés. Le système de certification du MTCC a débuté en octobre 2001 sur la base d'une approche par étapes et des normes MC&I. Jusqu'ici, neuf UFG, couvrant au total 4,73 millions d'hectares de réserves forestières permanentes (RFP), ont obtenu le certificat du MTCC pour la gestion forestière, tandis que 55 entreprises du bois ont obtenu le certificat du MTCC pour leurs chaînes de traçabilité. En novembre 2004, un volume total de 31 853 m<sup>3</sup> de produits ligneux certifiés par le MTCC avaient été exportés vers des pays européens et l'Australie. Le MTCC a mis en train cette année la phase suivante de son système, dans laquelle de nouvelles normes, les MC&I de 2002, fondées sur les principes et critères du Forest Stewardship Council (FSC), serviront d'étalons.

## **D'autres certifications prévues au Sarawak**

Tous les espoirs sont maintenant permis en Malaisie: ce tout premier succès de la Samling Plywood (Baramas) Sdn Bhd poussera d'autres UFG du groupe Samling, ainsi que d'autres entreprises privées gérant des UFG au Sarawak et dans d'autres Etats malaisiens, à relever le défi de la certification. Auparavant, le MTCC avait certifié huit UFG, qui sont toutes situées en Malaisie péninsulaire et sont gérées par les administrations forestières des Etats. Ce progrès au Sarawak est d'autant plus crucial et stratégique pour le développement de la certification en Malaisie que le Sarawak est de loin l'Etat le plus grand et celui où la superficie couverte de forêts est la plus vaste, représentant 9,84 millions d'hectares, soit 50% de l'ensemble des terres boisées du pays, 6,16 millions d'hectares, soit 50% de tout le secteur boisé en RFB, et 1 million d'hectares, soit 47% de tout le territoire des parcs nationaux, des réserves naturelles et des sanctuaires d'espèces sauvages et d'avifaune. Les politiques forestières et les forêts du Sarawak ont également polarisé l'attention de la communauté internationale au cours de ces trois dernières décennies.

Les perspectives d'expansion de la certification dans l'Etat sont prometteuses. La Sarawak Forestry Corporation et la Sarawak Timber Association (STA) se sont réunies en 2004 pour examiner la mise en oeuvre de l'AFD conformément aux MC&I. En consultation avec les opérateurs de l'exploitation forestière, la Corporation a identifié 65 UFG au Sarawak, qui couvrent 4,3 millions d'hectares de PRF, et cinq grandes entreprises du bois dans cet Etat qui ont réagi positivement et ont accepté de conduire leurs opérations en adhérant au nouvel ensemble de MC&I, dans l'intention d'obtenir la certification cette année. Si elle réussit, cette initiative pourrait doubler la superficie des forêts certifiées par le système MTCC.

## **Promotion du label MTCC en Europe**

Malgré d'énormes difficultés à faire accepter son système sur la scène internationale, le MTCC a poursuivi sans relâche ses programmes de promotion. Un certain nombre d'autorités et d'entreprises des pays importateurs ont répondu positivement aux produits ligneux certifiés par le MTCC, y compris le ministère danois de l'environnement, qui a inclus le régime MTCC dans la liste des systèmes autorisés par ses directives environnementales en matière d'achats—le certificat du MTCC y étant reconnu comme une garantie de gestion forestière légale et de progression vers la durabilité. La politique d'achat du Gouvernement britannique considère également que le système du MTCC garantit que le bois a été prélevé légalement. Des pourparlers sont en cours avec les autorités de la ville de Hambourg (Allemagne) en ce qui concerne l'acceptation temporaire du système MTCC. Par ailleurs, les négociations se poursuivront au Royaume-Uni avec le ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales et le comité national des experts en matière de bois, en vue de les convaincre de l'opportunité de faire participer des acteurs compétents au processus d'élaboration des normes du système MTCC, dans l'espoir de faire accepter ce système comme une garantie de durabilité également. En attendant, un plan d'action a été adopté par le Comité directeur national multipartite

en vue de constituer un groupe de travail national du FSC chargé d'élaborer une norme de certification à soumettre au FSC pour approbation. Le MTCC est également sur le point de soumettre son système au PEFC, pour approbation dans le cadre du programme de reconnaissance mutuelle des systèmes de certification forestière et joue un rôle de premier plan dans l'élaboration de l'Initiative de certification des bois pour la région du Sud-Est asiatique, dont le but est d'établir un système de certification pour tous les pays de l'ANASE.

## **Il est indispensable de prévoir des approches par étapes sous les tropiques**

La certification des forêts a pris naissance dans les années 90 et était à l'origine axée sur les forêts tropicales pour lutter contre la menace d'interdictions et de boycotts qui pesait sur les bois tropicaux. Cependant, les énormes progrès de mise en oeuvre de la certification réalisés dans le monde entier l'ont été jusqu'ici dans les pays tempérés développés, qui représentent actuellement 93% de la superficie totale des forêts certifiées, devançant de loin les forêts tropicales dont la part est d'à peine 7%. Le large éventail de facteurs internes et externes contribuant à l'écart considérable entre le niveau réel de gestion forestière et le niveau de gestion exigé par la certification signifie qu'il est presque absurde de penser que les pays producteurs de bois tropicaux pourront réunir d'emblée toutes les conditions de la certification.

*... les énormes progrès de mise en oeuvre de la certification réalisés dans le monde entier l'ont été jusqu'ici dans les pays tempérés développés, qui représentent actuellement 93% de la superficie totale des forêts certifiées, devançant de loin les forêts tropicales dont la part est d'à peine 7%.*

C'est pourquoi l'OIBT aide à envisager des approches par étapes de la certification en tant que démarche pragmatique destinée à faciliter l'expansion de la certification sous les tropiques. Ce travail comporte la définition de procédures ainsi que des analyses coûts-avantages des approches par étapes. Pour faciliter ce travail et contribuer à la promotion des approches par étapes de la certification auprès des consommateurs dans les pays importateurs développés, l'OIBT organise un atelier international à ce sujet, qui aura lieu à Berne (Suisse) du 19 au 21 avril 2005.

*Pour plus d'information sur les travaux de l'OIBT dans le domaine de la certification, et sur l'atelier mentionné ci-dessus, voir le site <http://www.itto.or.jp/live/PageDisplayHandler?pageId=101>.*

# Qu'attendrons-nous des forêts?

## Estimation de la demande actuelle et future des produits et services forestiers

par Alf Leslie

Awamutu, Nouvelle-Zélande

**A**CTUELLEMENT, la demande mondiale de produits et services forestiers se trouve dans une situation où elle apparaît statique ou s'améliorant à peine pour le bois, et où elle augmente régulièrement mais lentement pour les produits non ligneux (PFNL), tandis que la demande de services environnementaux prend de l'essor mais, en grande partie, sans compensation financière.

Aucune estimation de la demande future ne peut être fondée avec certitude sur la demande courante et passée, car il faut tenir compte d'un grand nombre de faits nouveaux survenus à l'intérieur et en dehors du secteur forestier et les amalgamer afin de produire des perspectives "réalistes". C'est ce que fait l'estimation d'une future demande, présentée ci-dessous en indiquant, entre autres, que l'importance économique globale des forêts résidera de plus en plus dans leurs produits non ligneux et, en particulier, dans leurs fonctions environnementales.

On pourrait adopter pour l'avenir un slogan tel que "Les forêts sont plus que des usines de bois". Dans les années à venir, le bois deviendra de plus en plus un sous-produit de l'aménagement durable des forêts au service de la conservation.

*... l'importance économique globale des forêts résidera de plus en plus dans leurs produits non ligneux et, en particulier, dans leurs fonctions environnementales.*

### Demande actuelle

L'estimation du niveau actuel de la demande de produits et services forestiers présentée ici se fonde sur les prémisses suivantes:

- 1) les statistiques mondiales des produits forestiers compilées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sont la principale source de données sur les produits ligneux;
- 2) le bois rond industriel (BRI) et le bois de feu représentent la demande des produits dérivés du bois (les autres importants produits sont tous à base de BRI);

- 3) la production permet adéquatement d'estimer la demande actuelle de produits bois sur le plan mondial;
- 4) la demande, lorsque les données le permettent, est mesurée en volume, celui-ci dénotant mieux les incidences sur les ressources forestières qu'une demande mesurée en termes monétaires;
- 5) la demande relative aux produits à valeur ajoutée et aux PFNL est mesurée en valeur étant donné qu'il est impossible d'agréger les diverses unités physiques qu'ils englobent. Pour les produits bois à valeur ajoutée, le manque de données sur la production mondiale nécessite le recours aux valeurs d'exportation, ce qui signifie que le total de la production/demande de ces produits est susceptible d'être sensiblement plus élevée que celui indiqué ici;
- 6) les quantités sont exprimées en moyenne des données disponibles pour les deux années successives les plus récentes, afin de réduire les effets de changements annuels inconnus quant aux stocks et à la conjoncture économique du moment; et
- 7) la demande de la grande diversité des services environnementaux n'est actuellement que partiellement quantifiable, que ce soit physiquement ou en valeur; elle est donc fondée sur des évaluations récentes de la valeur économique de ces services. Les transactions financières réelles portant sur de tels services représentent actuellement une fraction infime de la valeur estimée de la demande.

Compte tenu de ce qui précède, on estime que la demande actuelle de produits et services forestiers se situe aux niveaux résumés dans le *tableau 1*.

Ces estimations font ressortir trois caractéristiques de la demande actuelle, à savoir:

- à légèrement plus de 1 m<sup>3</sup>/hectare/an, la demande de bois et de produits du bois n'est pas de nature à fortement menacer la pérennité des forêts de la planète;

### Demande actuelle

Tableau 1: Demande mondiale actuelle (2003) de produits et services forestiers

CATEGORIE	SOUS-CATEGORIE	EN VOLUME milliards de m <sup>3</sup>	EN VALEUR milliards de \$EU	SOURCE	NIVEAU APPROXIMATIF DE CONFIANCE DANS L'ESTIMATION
Produits bois	TOTAL	3,5	150*	FAO (2004)	70%
	BRI		1,6		
	Bois de feu		1,9		
Produits à valeur ajoutée, commerce mondial	TOTAL		33	OIBT (2004 & 2005)	80%
	Meubles		27		
	Portes/menuiserie/autres		6		
PFNL, commerce mondial	TOTAL		9	Scherr et al. (2004; Tableau 8)	40%
Services environnementaux**	TOTAL		900	Scherr et al. (2004; Tableau 8)	5%
	Bassins versants		30		
	Loisirs		90		
	Biodiversité***		200		
	Climat		450		
	Divers		130		

\*Valeur du commerce mondial de tous les produits primaires de bois (d'où une limite inférieure en valeur de la demande)

\*\*Estimés en tant que valeur/hectare/an multipliée par 3 milliards d'ha correspondant à la superficie des forêts existant à travers le monde en 2000

\*\*\*Calculée en soustrayant d'autres sous-catégories du total

- l'importance mondiale des forêts découle apparemment des services environnementaux qu'elles fournissent, et non de leurs fonctions dites productives; et
- l'évaluation, essentiellement de caractère social, des services environnementaux n'entre pas en ligne de compte dans les calculs financiers qui régissent la comptabilité et les flux relatifs à l'exploitation et à la gestion des forêts. En d'autres termes, malgré leur valeur apparemment élevée, les services environnementaux ne sont pas rémunérés et n'ont donc que peu d'incidence sur les flux de trésorerie liés aux forêts.

## Demande future

La demande actuelle n'est en réalité qu'une ligne de base. Elle ne nous dit rien au sujet de la question beaucoup plus pertinente et cruciale de la formulation des politiques forestières et des politiques de conservation et d'aménagement, lesquelles détermineront la manière dont la demande sera susceptible d'évoluer dans l'avenir. Les prévisions à faire quant à la demande peuvent être établies en procédant à n'importe laquelle des démarches ci-après, ou selon toutes les trois:

- 1) par projection des tendances de la demande décelées au cours d'un passé récent;
- 2) par dérivation de déterminants de la demande tels que la croissance de la population et des revenus, en se fondant sur les niveaux futurs estimés ou calculés; et
- 3) par dérivation, dans le cadre d'un scénario plus général de la situation future, de déterminants tenant compte non seulement des tendances mais également d'indices concernant l'offre, les matériaux de remplacement, les préférences du consommateur et le développement socio-économique.

### Par projection des tendances

Estimer le niveau futur de la demande par projection des tendances dépend dans une large mesure de la période que l'on entend par 'passé récent'. Le *tableau 2* illustre l'effet sur la future demande de BRI. La validité de cette méthode se borne à 'justifier' presque tout niveau prédéterminé de future demande souhaitée.

### Par déterminants de la demande

Dans un document de travail établi par la FAO en 1999, il était estimé, sur la base d'une prévision de la future croissance économique et démographique, que la demande de BRI en 2010 atteindrait 1,8 milliard de m<sup>3</sup>. Ce chiffre suppose un taux de croissance annuel moyen de la demande de 1,2% par an, ce qui est bien supérieur aux taux enregistrés au cours du passé récent. Il est peu probable que les tendances récentes puissent subir de tels renversements ou accélérations. L'évaluation du futur niveau de la demande peut évidemment être modifiée en appliquant d'autres taux de changement aux déterminants de la demande. Mais on peut alors accuser la méthode de manipuler les données, comme c'est le cas pour la projection des tendances.

### Dans le cadre d'un scénario

Tant la projection des tendances et que les déterminants de la demande partent de l'hypothèse qu'il n'y aura aucun changement futur, sauf en ce qui concerne des facteurs spécifiques pouvant entrer en ligne de compte. Mais on se trouve alors dans le domaine de la fiction: de nombreux indices qui présagent un

## Prévision de la future demande en fonction des tendances

**Tableau 2:** Future demande mondiale de bois rond industriel par projection des tendances

PASSE RECENT	TENDANCE	TAUX MOYEN ANNUEL DE CHANGEMENT	DEMANDE EN (milliards de m <sup>3</sup> )		
			2010	2020	2030
1992-2002	Stagnation	0	1,6	1,6	1,6
1987-2002	Déclin	-0,06%	1,5	1,4	1,3
1982-2002	A la hausse	+0,06%	1,6	1,7	1,8

avenir extrêmement différent pour les forêts sont déjà évidents. Dans ce secteur, par exemple, les ressources des plantations créées à travers le monde sont potentiellement capables de satisfaire une demande de BRI approchant 2 milliards de m<sup>3</sup> par an. Les progrès technologiques améliorent la performance à l'usage des produits bois, leur fiabilité et leur uniformité afin de reconquérir les marchés perdus au profit des produits de remplacement non renouvelables—encore que la substitution continuera pendant un certain temps et freinera la demande globale de bois. Une plus grande efficacité de la production et de l'utilisation des sous-produits signifie que la production des produits finis pourra augmenter sans qu'il y ait croissance de la demande de bois rond industriel. La demande de bois de feu en tant que matière première bio-énergétique pourrait renverser la tendance à la baisse de la demande de bois de feu qui accompagne le développement économique et social.

En dehors du secteur, les changements liés à la mondialisation économique, à la libéralisation du commerce, au réchauffement planétaire, à la baisse des réserves pétrolières, à la demande croissante de services hydrologiques et aux réformes des systèmes de gouvernance auront des incidences considérables sur ce secteur et son évolution.

*... malgré leur valeur apparemment élevée, les services environnementaux ne sont pas rémunérés et n'ont donc que peu d'incidence sur les flux de trésorerie liés aux forêts.*

L'élaboration d'un scénario est une tentative délibérée d'incorporer de tels changements aux perspectives de la demande. Mais c'est toujours une méthode conditionnelle, la condition étant que les changements se produisent et agissent dans le sens des hypothèses du scénario. Toutefois, elle reconnaît au moins la probabilité élevée de changement de la situation au lieu de simplement l'ignorer. Une autre caractéristique cruciale vient du fait que les dimensions et la structure du scénario doivent être élaborées plus par jugement subjectif que par calcul économétrique. Enfin, il existe peu de données sur les déterminants récents des tendances ou de la demande pour les produits à valeur ajoutée, les PFNL ou les services environnementaux des forêts, de sorte que la seule solution est de recourir à l'analyse de scénario pour établir des projections.

Cela étant, un scénario plausible à partir duquel dériver la demande future inclurait, entre autres, les composantes clés suivantes:

- demande presque statique de BRI (impact de la croissance démographique compensé par l'efficacité accrue de la transformation et substitution par des produits concurrents);

## Prévision de la demande future dans le cadre d'un scénario

**Tableau 3:** Estimation de la future demande de produits et services forestiers jusqu'en 2040 en fonction d'un scénario

CATEGORIE	UNITES	DEMANDE EN			
		2010	2020	2030	2040
<b>Total BRI</b>	m <sup>3</sup> x 10 <sup>9</sup>	1,6	1,7	1,7	1,8
Grumes de sciage et de placage		0,9	0,9	0,8	0,8
Bois de trituration		0,5	0,6	0,7	0,8
Autres		0,2	0,2	0,2	0,2
<b>Total bois de feu</b>	m <sup>3</sup> x 10 <sup>9</sup>	1,9	1,7	1,8	1,9
Domestique & commercial		1,9	1,5	1,5	1,4
Bioénergie industrielle		0	0,2	0,3	0,5
<b>Produits à valeur ajoutée</b>	\$EU x 10 <sup>9</sup>	40	60	100	140
PFNL	\$EU x 10 <sup>9</sup>	10	15	20	35
<b>Services environnementaux</b>					
Total	\$EU x 10 <sup>9</sup>	1050	1420	1960	2600
Bassins versants		50	80	140	200
Loisirs		100	110	120	140
Biodiversité		250	350	500	700
Climat		500	700	1000	1300
Divers		150	180	200	220

- baisse initiale de la demande de bois de feu, ce déclin marquant un temps d'arrêt, pour être ensuite renversé lentement plusieurs décennies plus tard;
- amélioration continue dans l'efficacité de la transformation, surtout en ce qui concerne le papier et les produits à valeur ajoutée;
- plantations devenant mondialement la source principale de bois et produits dérivés en l'espace de 10 à 20 ans;
- accélération du rythme du passage de commerce de produits ligneux de première transformation à des échanges de produits à valeur ajoutée;
- accélération et élargissement rapides de la demande concernant les services environnementaux, et généralisation progressive de l'évaluation quantitative de ces services (par ex. l'initiative 'marchés des écosystèmes' du groupe Katoomba);
- concurrence intensifiée des prix sur les marchés d'exportation à mesure que l'offre de bois de services issus de plantations tend à devenir excédentaire; et
- disponibilité décroissante des forêts naturelles pour la production de bois.

*... un scénario plausible à partir duquel dériver la demande future inclurait, entre autres: l'accélération et l'élargissement rapides de la demande concernant les services environnementaux et la généralisation progressive de l'évaluation quantitative de ces services [et] la concurrence intensifiée des prix sur les marchés d'exportation à mesure que l'offre de bois de services issus de plantations tend à devenir excédentaire*

La superposition de ces quelques composantes d'un scénario fait ressortir les perspectives de la demande présentées dans le *tableau 3*.

Il convient de souligner que ces perspectives représentent une évaluation en grande partie subjective, qui dépend

entièrement de l'ensemble des hypothèses définies ci-dessus. Elles permettent néanmoins de juger en connaissance de cause la façon dont la demande pourrait et est susceptible d'évoluer au cours des premières décennies du siècle présent. Elles illustrent également les défis considérables à relever pour convertir l'énorme potentiel de demande et de valorisation sociale des services environnementaux des forêts en demande effective fondée sur des flux financiers pouvant adéquatement rémunérer la fourniture de ces services.

## Références

FAO 1999. Document de travail intitulé *Forest Policy Implementation Review and Strategy*, préparé pour la Banque mondiale. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, Italie.

FAO 2004. FAOSTAT Statistiques des produits forestiers. [www.fao.org](http://www.fao.org). Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, Italie.

OIBT 2004. *Examen annuel de la situation mondiale des bois 2003*. OIBT, Yokohama, Japon.

OIBT 2005. *Projet d'Examen annuel de la situation mondiale des bois 2004*. OIBT, Yokohama, Japon.

Scherr, S., White, A. & Khare, A. 2004. *For services rendered: the current status and future potential of markets for ecosystem services provided by tropical forests*. OIBT Série technique No 21. OIBT, Yokohama, Japon.

*Cet article est inspiré de documents préparés pour l'OIBT à titre de contribution à un exposé introductif pour la réunion qui s'est tenue à Guadalajara (Mexique) du 25 au 28 janvier 2005 dans le cadre de l'Initiative des pays à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts en vue d'élaborer un cadre juridique applicable à tous les types de forêts.*

## Les projets résumés ci-après ont été financés à la trente-septième session du Conseil international des bois tropicaux

### Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines (PD 124/01 Rev.2 (M), Phase I, Etape 2\*)

Budget	OIBT:	634 983 \$
	OAB:	172 750 \$
	<b>Total</b>	<b>807 733 \$</b>

**Agences d'exécution** Organisation Africaine du Bois (OAB) et OIBT  
**Sources de financement** Fonds libres d'affectation du Compte spécial

La première étape de la phase I de ce projet a permis d'élaborer la version définitive du projet de *Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique* (PCI) en vue de leur approbation par les deux organisations. Ce projet a permis aussi de former à leur application 60 agents forestiers dans trois pays et de mettre au point un schéma d'audit pour les forêts africaines. Ont également reçu une formation plus de 60 instructeurs capables de procéder à des audits basés sur les PCI OAB-OIBT au niveau de l'unité de gestion forestière. La seconde étape portera sur les activités suivantes: renforcement de la fonction d'établissement des rapports dans les pays sur la base des PCI et, au niveau national, formation plus poussée sur les PCI et le schéma d'audit, mise au point de normes nationales pour les PCI et la certification dans cinq pays, collecte de données sur les PCI dans dix pays, amélioration des cadres nationaux de suivi/audit dans dix pays, et renforcement des capacités de l'OAB en matière de consultation concernant les PCI et leur diffusion.

### Amélioration du Système d'information de gestion des statistiques forestières (STATFOR) par l'intégration d'un module informatique de gestion des grumes transformées (Gabon; PD 182/03 Rev.2 (M))

Budget	OIBT:	285 768 \$
	Gouvernement gabonais:	153 850 \$
	<b>Total</b>	<b>439 618 \$</b>

**Agence d'exécution** Direction des Inventaires, des Aménagements et de la Régénération des Forêts (DIARF)

**Sources de financement** Japon, Etats-Unis

Ce projet est conçu pour développer plus avant le système informatique STATFOR de suivi et gestion forestière mis au point dans le cadre de trois projets OIBT antérieurs [PD 36/92 (M), PD 15/98 REV.2 (M) ET PD 56/00 REV.3 (M)]. Ce système est également exploité dans le cadre d'un grand projet de la Banque mondiale exécuté actuellement au Gabon. Ce projet vise à créer pour STATFOR un nouveau module, appelé TRANFOR, afin d'étendre aux produits transformés comme les sciages et les placages le système de suivi par code barre précédemment mis au point pour les grumes. Ce module aidera le gouvernement à suivre l'acheminement des grumes depuis l'abattage jusqu'au produit final, améliorant ainsi les rentrées fiscales et permettant d'établir la base d'une future certification des produits bois destinés à l'exportation.

### Examen de la situation présente et élaboration d'une stratégie et d'un projet de renforcement du système national de gestion des statistiques forestières (Côte d'Ivoire; PPD 61/02 Rev.2 (M))

Budget	OIBT:	62 555 \$
	<b>Total</b>	<b>62 555 \$</b>

**Agence d'exécution** Ministère des Eaux et Forêts (Direction de la Planification de la Programmation, des projets et des ONG)

**Source de financement** Japon

Cet avant-projet évaluera la situation actuelle concernant les capacités, humaines et matérielles, ainsi que les méthodes de collecte, traitement et analyse des données; proposera une stratégie pour l'exploitation d'un système opérationnel capable de fournir des statistiques forestières de façon permanente; organisera un atelier pour diffuser et valider la stratégie; et formulera une proposition de projet visant à perfectionner le système national de statistiques forestières.

### Programme de développement et de promotion des compensations financières des services environnementaux obtenus des écosystèmes des forêts tropicales au Guatemala (Guatemala; PPD 101/04 Rev.1 (M))

Budget	OIBT:	46 440 \$
	Gouvernement guatémaltèque:	13 600 \$
	<b>Total</b>	<b>60 040 \$</b>

**Agence d'exécution** Instituto Nacional de Bosques (INAB)

**Sources de financement** Suisse, Finlande, Norvège, Etats-Unis

L'objectif de cet avant-projet est de faire davantage reconnaître la valeur économique des biens et services environnementaux, en particulier ceux que procurent la forêt naturelle et les plantations forestières. Ces travaux consisteront à définir les services rendus par la forêt au Guatemala; à élaborer des directives

de base pour la promotion et la réglementation de ces services; à formuler une proposition pour définir les mécanismes de rémunération les plus adaptés; et à renforcer le Département des externalités forestières (Departamento de Externalidades Forestales—DEXFO) de l'Institut national des forêts (Instituto Nacional de Bosques—INAB), en vue de doter le pays de moyens techniques d'échelle nationale.

### Promotion de certains produits forestiers non ligneux reposant sur la participation des collectivités à l'appui de l'aménagement forestier durable au Kalimantan oriental (Indonésie; PD 277/04 Rev.3 (I))

Budget	OIBT:	401 937 \$
	Gouvernement indonésien:	126 473 \$
	<b>Total</b>	<b>528 410 \$</b>

**Agences d'exécution** Agence forestière de recherche et développement (FORDA) en coopération avec le Centre de recherche Biopharmaca, Université agronomique de Bogor, Indonésie

**Sources de financement** Suisse, Fonds pour le partenariat de Bali (Sous-compte A), République de Corée, Norvège

Ce projet de 36 mois vise à accroître la contribution des produits forestiers non ligneux (PFNL) aux recettes de la filière bois du Kalimantan oriental grâce à la mise en place de petites industries axées sur des PFNL, notamment les plantes médicinales extraites de la forêt, et en instaurant un système de commercialisation des PFNL. Les activités du projet porteront essentiellement sur la création de plantations produisant certains PFNL sur des terres domaniales et privées. Le projet sera également axé sur l'élaboration de directives techniques de gestion durable des ressources en PFNL, l'instauration de techniques de transformation pour la mise en valeur de ces ressources et le développement de petites entreprises et de plans d'exploitation des PFNL.

### Amélioration de l'exploitation et de la valorisation du bois de plantation issu de sources pérennisées en Malaisie (PD 306/04 Rev.1 (I))

Budget	OIBT:	499 867 \$
	Gouvernement malaisien:	830 134 \$
	Secteur privé:	116 000 \$
	<b>Total</b>	<b>1 446 001 \$</b>

**Agences d'exécution** Institut de recherche forestière de Malaisie (FRIM) en coopération avec le Centre de recherche sur le bois et de formation technique du Département des forêts du Sarawak, et le Centre de recherche forestière du Département des forêts du Sabah

**Sources de financement** Fonds pour le partenariat de Bali (Sous-compte A)

Ce projet est destiné à produire des données techniques sur les caractéristiques de certains bois issus de plantations malaisiennes. Les produits escomptés comprennent des procédures harmonisées pour l'évaluation des propriétés de base des essences plantées; des informations et des données techniques sur les caractéristiques anatomiques, physiques, chimiques et mécaniques recueillies sur des éprouvettes, ainsi que sur leurs propriétés de sciage, usinage, déroulage, séchage et collage; de même que pour l'évaluation technique de produits à valeur ajoutée tels que portes, fenêtres, planches de parquet.

### Contrôle de qualité et normalisation des produits ligneux ghanéens (PD 318/04 Rev.2 (I))

Budget	OIBT:	197 424 \$
	Gouvernement ghanéen:	33 201 \$
	Industrie du bois du Ghana:	10 400 \$
	<b>Total</b>	<b>241 025 \$</b>

**Agences d'exécution** Institut de recherche forestière du Ghana en coopération avec la Commission forestière du Ghana, la Ghana Timber Millers Organisation et la Woodworkers Association of Ghana

**Sources de financement** Suisse, Etats-Unis

Ce projet a pour objectifs d'élaborer des directives et des normes pour les bois d'oeuvre et les produits ligneux ghanéens, et de promouvoir leur application en vue d'améliorer le contrôle de qualité et de réaliser une exploitation rentable de ces produits. Il permettra de mettre en train, avec la participation de tous les acteurs, un processus de contrôle de la qualité du bois d'un certain nombre de produits ligneux. Il renforcera la capacité de la Commission forestière du Ghana d'entreprendre ces réformes et d'en assurer la mise en oeuvre et le suivi efficaces. Les principaux produits attendus de ce projet sont: l'examen des politiques et de la législation en matière de normalisation des produits bois; l'identification des exigences du marché en matière de normes, et les priorités portant sur les règles de classement; la mise au point de normes pour certains produits bois, et le renforcement des dispositions institutionnelles et de la gouvernance en matière d'élaboration de normes.

## Renforcement des capacités des acteurs forestiers d'appliquer le Code de conduite national en matière de récoltes forestières (Chine; PD 325/04 (I))

<b>Budget</b>	OIBT:	143 284 \$
	Gouvernement chinois:	66 205 \$
	<b>Total</b>	<b>209 489 \$</b>

**Agence d'exécution** Administration forestière de l'Etat  
**Sources de financement** Pays-Bas, Etats-Unis, République de Corée

L'objectif de cet avant-projet de douze mois est de dispenser une formation et une instruction à tous les niveaux du secteur forestier afin de pouvoir appliquer efficacement le Code de conduite chinois relatif à la récolte forestière. Les activités incluent le lancement du Code; un examen des systèmes de formation actuels, des cadres institutionnels de la formation par le biais de voyages d'étude en Australie, en Indonésie et en Malaisie; l'organisation d'un atelier pour examiner des approches de formation et en sélectionner; l'élaboration de modules et de manuels de formation; et la mise au point de stratégies pour élargir le programme de formation.

## Promotion des produits forestiers tropicaux non ligneux (PFNL) en région autonome du Guangxi (Chine) fondée sur le développement communautaire durable (PD 73/01 Rev.5 (I,M))

<b>Budget</b>	OIBT:	286 677 \$
	Gouvernement chinois:	283 258 \$
	<b>Total</b>	<b>569 935 \$</b>

**Agence d'exécution** Institut de recherche forestière du Guangxi (GFRI)

**Source de financement** Japon

Ce projet de trois ans vise à promouvoir l'exploitation et la gestion durables de PFNL prometteurs afin de contribuer au développement économique et social des sites de projet dans le district de Fangcheng et les zones de Shansi et de Ninming de la région du Guangxi. Le projet mènera des enquêtes sur trois PFNL en vue d'en déterminer la distribution, la production, la transformation et les marchés et de créer trois parcelles de démonstration de 100 hectares chacune, l'objectif étant d'accroître la participation des collectivités locales à la gestion et à l'exploitation durables des PFNL sélectionnés. Des cours de formation seront organisés pour les principaux acteurs impliqués dans la promotion des PFNL, et le projet établira également trois coopératives communautaires qui seront chargées de promouvoir des PFNL sélectionnés dans les sites du projet.

## Conférence internationale sur l'innovation dans les entreprises de la filière bois (Australie; PD 268/04 Rev.2 (I))

<b>Budget</b>	OIBT:	147 960 \$
	Gouvernement australien:	159 000 \$
	Autres:	346 000 \$
	<b>Total</b>	<b>652 960 \$</b>

**Agence d'exécution** Innovations'06 Pty Ltd  
**Sources de financement** Fonds libres d'affectation du Compte spécial, Japon, Etats-Unis, République de Corée

L'objectif de ce projet est d'organiser une Conférence internationale en vue d'évaluer l'état actuel de la recherche-développement, de l'innovation et d'autres progrès technologiques dans l'ensemble de la filière forêt-bois.

## Durabilité accrue de la gestion et de l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) au Cambodge (PD 275/04 Rev.3 (I))

<b>Budget</b>	OIBT:	440 312 \$
	Gouvernement cambodgien:	130 100 \$
	CIRAD:	18 000 \$
	<b>Total</b>	<b>588 412 \$</b>

**Agence d'exécution** Administration forestière du Cambodge  
**Sources de financement** Fonds pour le partenariat de Bali (Sous-compte A), Norvège

Ce projet de 36-mois vise à promouvoir la gestion durable des ressources en PFNL par l'amélioration des aspects sociaux, économiques et juridiques de la production et du négoce de

ces produits. Plus particulièrement, le projet i) contribuera au renforcement de la gestion locale des PFNL dans quatre provinces (Kampong Chhnang, Kampong Thom, Mondulkiri et Rattanakiri) grâce à la création d'associations villageoises en collaboration avec les collectivités locales et les ONG et ii) renforcera les capacités locales en vue de mieux faire participer les villageois aux marchés des PFNL tout en améliorant les aspects socioéconomiques et juridiques des filières de commercialisation existantes.

## Etablissement des vergers semenciers de certaines essences indigènes choisies au Sabah, Malaisie (PD 200/03 Rev.4 (F))

<b>Budget</b>	OIBT:	367 632 \$
	Gouvernement malaisien:	362 150 \$
	<b>Total</b>	<b>729 782 \$</b>

**Agence d'exécution** Département des forêts du Sabah  
**Sources de financement** Pays-Bas, Fonds pour le partenariat de Bali (Sous-compte A), Etats-Unis, Japon

L'objectif de développement de ce projet consiste à encourager et appuyer la plantation à grande échelle d'essences indigènes. Ses objectifs spécifiques sont: a) de créer des vergers à graines de certaines espèces d'arbres indigènes, et b) de favoriser la plantation des espèces indigènes retenues.

## Mise en place participative d'un aménagement forestier durable à Dusun Aro dans la province de Jambi (Indonésie; PD 210/03 Rev.3 (F))

<b>Budget</b>	OIBT:	588 835 \$
	Gouvernement indonésien:	201 243 \$
	<b>Total</b>	<b>790 078 \$</b>

**Agences d'exécution** Direction générale de la restauration des terres et de la foresterie sociale, Ministère de la foresterie en collaboration avec la Faculté de foresterie, Université agronomique de Bogor

**Source de financement** Japon

Ce projet vise à réaliser l'aménagement forestier durable par le biais d'une exploitation adaptée à la forêt et par la mise en place d'un système de gestion forestière participative. Ses objectifs spécifiques sont: a) de restaurer les forêts primaires dégradées, aménager les forêts secondaires et réhabiliter les terres forestières dégradées de Dusun Aro Jambi en s'appuyant sur les directives OIBT; et b) d'instituer un système de gestion forestière avec la participation de tous les acteurs locaux.

## Mise en place d'un cadre de coopération entre l'ODEF et les communautés riveraines pour la gestion participative et durable du complexe forestier Eto-Lilicopé (Togo; PD 217/03 Rev.2 (F))

<b>Budget</b>	OIBT:	139 898 \$
	Gouvernement togolais:	43 050 \$
	<b>Total</b>	<b>182 948 \$</b>

**Agence d'exécution** Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF)

**Source de financement** Japon

Les conflits sociaux entre les pouvoirs publics et les communautés riveraines des forêts classées d'Eto-Lilicopé ont donné lieu à une série de problèmes touchant ces forêts, parmi lesquels de fréquents feux de brousse allumés intentionnellement, l'empiètement répété, les coupes illicites et le lotissement illégal de terres pour la vente à des tiers. Ce projet vise à contribuer à l'aménagement durable et participatif des forêts classées d'Eto-Lilicopé en vue d'une production durable de bois. En particulier, il a pour objet de créer un cadre de coopération pour une gestion consensuelle et durable des forêts classées.

## Centre régional de formation à la gestion des forêts d'Antimary (Brésil; PD 248/03 Rev.4 (F))

<b>Budget</b>	OIBT:	577 800 \$
	FUNTAC:	207 000 \$
	<b>Total</b>	<b>784 800 \$</b>

**Agence d'exécution** Fondation de technologie de l'Etat d'Acre (FUNTAC)

**Sources de financement** Suisse, Japon, Etats-Unis

Ce projet a pour but de contribuer à la durabilité des pratiques de gestion forestière en Amazonie occidentale et à la réalisation de l'objectif OIBT 2000 grâce à la création d'un centre régional de formation à la gestion forestière durable dans l'Etat d'Acre. Ce centre tirera parti des installations existantes dans la forêt domaniale d'Antimary et aura pour vocation d'accroître les connaissances et de développer les capacités des exploitants et des ouvriers forestiers au niveau des unités forestières d'aménagement. Il élaborera également plusieurs mécanismes de diffusion visant à promouvoir les pratiques de gestion forestière durable non seulement pour les Etats brésiliens d'Acre, Amazonas, Rondonia et Mato Grosso, mais aussi pour les départements boliviens du Pando et du Beni et le département péruvien de Madre de Dios.

## Producteurs

### Afrique

Cameroun  
Congo  
Côte d'Ivoire  
Gabon  
Ghana  
Libéria  
Nigéria  
République centrafricaine  
République démocratique du Congo  
Togo

### Asie & Pacifique

Cambodge  
Fidji  
Inde  
Indonésie  
Malaisie  
Myanmar  
Papouasie-Nouvelle-Guinée  
Philippines  
Thaïlande  
Vanuatu

### Amérique latine

Bolivie  
Brésil  
Colombie  
Equateur  
Guatemala  
Guyana  
Honduras  
Mexique  
Panama  
Pérou  
Suriname  
Trinité-et-Tobago  
Venezuela

## Consommateurs

Australie  
Canada  
Chine  
Egypte  
Etats-Unis d'Amérique  
Japon  
Népal  
Norvège  
Nouvelle-Zélande  
République de Corée  
Suisse  
Union européenne  
Allemagne  
Autriche  
Belgique/Luxembourg  
Danemark  
Espagne  
Finlande  
France  
Grèce  
Irlande  
Italie  
Pays-Bas  
Portugal  
Suède  
Royaume-Uni

### Développement des principes, critères et indicateurs nationaux pour l'aménagement durable des forêts du Congo à base des critères et indicateurs de l'OIBT (République du Congo; PD 272/04 Rev.2 (F))

Budget	OIBT:	447 702 \$
	Gouvernement congolais:	96 504 \$
	<b>Total</b>	<b>544 206 \$</b>

**Agence d'exécution** Direction Générale de l'Economie Forestière—DGEF)

**Sources de financement** Fonds pour le partenariat de Bali (Sous-compte A), Japon, Etats-Unis

Ce projet est destiné à évaluer et à promouvoir l'aménagement durable des forêts du Congo. Il élaborera un ensemble de critères et indicateurs nationaux inspirés des C&I de l'OIBT et adaptés aux conditions particulières du Congo, qui serviront à apprécier tout progrès réalisé vers l'aménagement durable des forêts tant au niveau national qu'à celui des unités forestières d'aménagement.

### Atlas mondial révisé des mangroves pour la conservation et la restauration des écosystèmes de la mangrove (Japon; PD 276/04 Rev.2(F))

Budget	OIBT:	430 920 \$
	ISME:	93 530 \$
	Autres organisations (FAO, UNU, Unesco, PNUE/WCMC et autres):	209 500 \$
	<b>Total</b>	<b>733 950 \$</b>

**Agence d'exécution** Société internationale pour les écosystèmes de mangrove (ISME)

**Source de financement** Fonds pour le partenariat de Bali (Sous-compte A)

Ce projet produira un nouvel Atlas de la Mangrove révisé, actualisé et exhaustif qui pourra aussi faciliter aux responsables la prise de décisions visant à améliorer la conservation et la mise en valeur de la mangrove.

### Gestion du feu et restauration post-incendie avec la collaboration des communautés riveraines au Ghana (PD 284/04 Rev.2 (F))

Budget	OIBT:	585 894 \$
	Gouvernement ghanéen:	63 977 \$
	UICN:	82 054 \$
	<b>Total</b>	<b>731 925 \$</b>

**Agences d'exécution** UICN—Union mondiale pour la nature en collaboration avec l'Institut de recherche forestière du Ghana et le Centre d'assistance à la gestion des ressources forestières de la Commission forestière du Ghana

**Sources de financement** Fonds pour le partenariat de Bali (Sous-compte A), Etats-Unis, Norvège

Au Ghana, le risque d'incendie d'origine anthropique provoqué par l'agriculture, la chasse et d'autres activités rurales génératrices de revenu est la principale menace qui pèse sur l'intégrité des forêts. Les causes sous-jacentes en sont la pauvreté, le faible niveau de sensibilisation aux conséquences des feux de forêt et l'absence de mesures législatives fortes pour empêcher les brûlages. Ce projet s'efforcera de promouvoir une gestion du feu efficace par les populations afin de contribuer à la restauration et à la gestion durable des forêts dans les zones du Ghana vulnérables aux incendies.

### Gestion du complexe des forêts protégées du "Triangle d'émeraude" pour promouvoir la coopération au service d'une conservation transfrontalière de la biodiversité entre la Thaïlande, le Cambodge et le Laos (Thaïlande et Cambodge; Phase II; PD 289/04 Rev.1 (F))

Budget	OIBT:	688 208 \$
	Autres:	863 735 \$
	<b>Total</b>	<b>1 551 943 \$</b>

**Agences d'exécution** Département royal des forêts (agence principale) (Thaïlande), Administration des forêts (Cambodge)

**Sources de financement** Fonds pour le partenariat de Bali (Sous-compte A), Suisse

Ce projet constitue la seconde phase du projet PD 15/00 REV.2 (F). Il poursuivra les efforts déployés pour la conservation de la

biodiversité dans l'aire transfrontière du "Triangle d'émeraude" que partagent la Thaïlande, le Cambodge et la RDP lao. Ses objectifs spécifiques sont a) de renforcer la coopération entre la Thaïlande, le Cambodge et le Laos en vue de protéger la biodiversité dans l'aire de conservation transfrontière; b) de renforcer les mesures de protection et de surveiller les ressources biologiques le long des frontières entre les trois pays; et c) d'associer plus étroitement les collectivités et parties prenantes locales afin de garantir l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles dans les enclaves de population à l'intérieur des aires de conservation et dans les zones tampons.

### Vers la décentralisation municipale de la gestion forestière dans les écorégions boliviennes de Chaco et Yungas (PPD 98/04 Rev.1 (F))

Budget	OIBT:	94 500 \$
	ADS-AMT:	10 100 \$
	Municipalités:	30 000 \$
	<b>Total</b>	<b>134 600 \$</b>

**Agences d'exécution** Alliance pour le développement durable (ADS) en coordination avec l'Association des autorités municipales (AMT)

**Sources de financement** Suisse, Japon

Cet avant-projet permettra i) d'évaluer l'état actuel de l'exécution, du fonctionnement et de l'équipement des unités forestières municipales (UFM) dans le Chaco et le Yungas (régions des Andes et du Tucuman bolivien) en vue de créer et d'exploiter de manière efficace ces UFM comme le prévoit la loi forestière; et ii) d'élaborer une proposition de projet tenant compte des besoins des UFM et des acteurs forestiers (ASL, collectivités locales, TCO) de ces deux écorégions, en assignant des priorités aux activités et produits et en prévoyant des méthodes d'octroi d'appui technique à la gestion forestière.

### Elaboration d'une proposition de projet en appui à la mise en oeuvre de la stratégie forestière nationale du Pérou (PPD 104/04 Rev.1 (F))

Budget	OIBT:	48 854 \$
	BSD:	21 800 \$
	<b>Total</b>	<b>70 654 \$</b>

**Agences d'exécution** Bosques, Sociedad y Desarrollo (BSD) en coopération avec le Secrétariat technique du Dialogue national sur les forêts et de la Table ronde pour le renforcement d'un consensus

**Sources de financement** Suisse, Etats-Unis, Japon

Cet avant-projet vise à rassembler des informations supplémentaires et actualisées sur la dynamique du secteur forestier au Pérou en vue de formuler une proposition de projet pour soutenir l'exécution continue de la Stratégie forestière nationale (SFN) du pays pour 2003-2021 antérieurement élaborée par un processus de concertation.

*En plus des projets décrits ci-dessus, des fonds provenant de plusieurs donateurs, du Fonds pour le partenariat de Bali et du Compte spécial ont été engagés pour financer diverses initiatives dans le domaine des politiques et afin de poursuivre l'exécution de plusieurs projets.*

*\*Les préfixes 'PD', dans les parenthèses, signifient qu'il s'agit d'un 'projet' et 'PPD' d'un 'avant-projet'. Le suffixe 'F' indique la Division du reboisement et de la gestion forestière, 'M' la Division de l'information économique et de l'information sur le marché, et 'I' la Division de l'industrie forestière. Les montants des budgets sont exprimés en dollars des Etats-Unis.*

# Le Japon: un géant qui sommeille

**Si la croissance du secteur chinois du bois fait la une de l'actualité, le Japon demeure néanmoins un acteur de premier plan**

par Mike Adams

Secrétariat de l'OIBT

itto-mis@itto.or.jp

**P**ARLEZ à n'importe qui des tendances actuelles dans le secteur du bois et, inévitablement, la conversation s'engage sur l'impact des importations et exportations chinoises de produits bois sur le commerce mondial. Le total des importations de grumes, sciages, placages et contreplaqués se situant annuellement à environ 8 milliards de dollars des Etats-Unis (\$EU) et les importations, les exportations et la consommation des produits bois ayant affiché une croissance annuelle à deux chiffres au cours des dix dernières années, ce n'est pas étonnant.

Au milieu de tout le tapage médiatique à propos de la Chine on oublie facilement

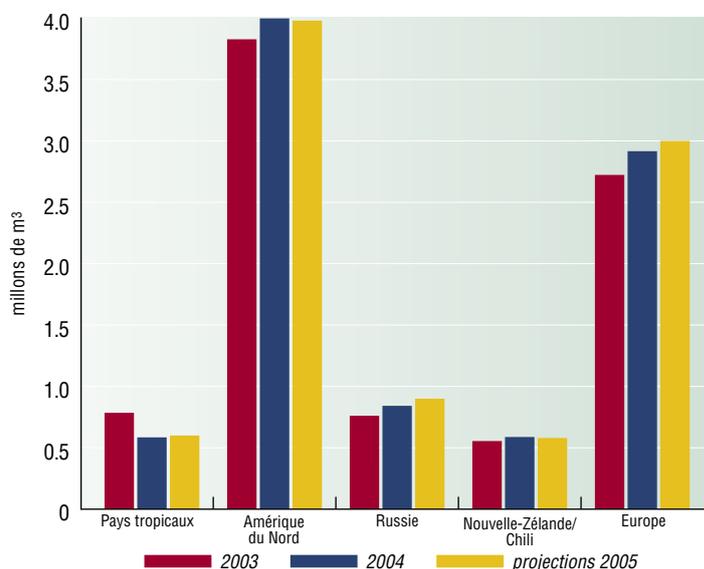
l'économie gigantesque plus à l'Est. Le Japon n'est peut-être plus le favori des médias du commerce des bois mais c'est encore un gros importateur de produits ligneux. Le marché japonais est extrêmement diversifié et ouvert aux matières premières ligneuses et à leurs produits manufacturés. Si un exportateur peut satisfaire les normes rigoureuses du marché japonais, les prix sont bons et, à condition que les normes de qualité et les délais de livraison soient respectés, la fidélité du marché est assurée.

**... la demande de grumes et de sciages importés en 2004 avait augmenté d'environ 3% par rapport à 2003.**

Les importations actuelles de bois par le Japon en provenance des pays membres de l'OIBT (producteurs et consommateurs) se chiffrent aux alentours de 6 milliards de \$EU par an et suivent de près celles de la Chine. Et, même en ce qui concerne les produits primaires (grumes, sciages, placages et contreplaqués), le Japon

## Augmentation des importations de sciages

**Figure 1:** volumes réels des sciages importés au Japon en 2003 et 2004 et prévus pour 2005, avec indication d'origines



**Importations importantes:** déchargement de conteneurs dans le port de Yokohama (Japon).

Photo: M. Adams

importe encore une proportion plus élevée de bois tropicaux (31%) que la Chine (27%).

## Projections de la demande

En janvier 2005, la Conférence SEA Japan South Sea Sawnwood Conference (qui rassemblait la Japan Sawnwood Importers Association, la Japan North American Sawnwood Conference et la New Zealand Sawmillers Conference of Japan) a fait le point sur la demande de produits bois importés au Japon en 2004 et a établi des projections pour 2005. Elle a conclu que la demande de grumes et de sciages importés en 2004 avait augmenté d'environ 3% par rapport à 2003.

En 2004, la demande de produits bois a augmenté à mesure que les mises en chantier au Japon se multipliaient. Le total de ces mises en chantier en 2004 aurait atteint 1,19 million d'unités, soit une augmentation de 2,5% par rapport à 2003.

Les constructeurs japonais ont fait état d'une demande active de logements en 2004 grâce à l'amélioration de l'économie japonaise, de même qu'à la prorogation d'allègements fiscaux sur l'intérêt des prêts immobiliers (voir AFT 12/4 page 19). Les mises en chantier en 2004 ont été stimulées par le fait que les habitations construites étaient destinées à la vente, en particulier les unités isolées dans des quartiers de banlieue. Ainsi, quelque 345.000 de ces unités ont été construites en 2004, c'est-à-dire presque 6% de plus qu'en 2003. En revanche, les ventes de maisons individuelles construites par leurs propriétaires ont diminué de presque 1% à 369.852, alors que la construction de logements à louer a progressé de 3%.

## Importations de grumes

Le total des importations de grumes au Japon en 2004 a été de l'ordre de 12 millions de m³, soit une hausse à peine inférieure à 3% par rapport à 2003. On s'attend à ce que les importations de grumes en 2005 retombent à leur niveau de 2003.

A environ 1,6 million de m³, les grumes tropicales représentent 13% de toutes les grumes importées dans le pays, en provenance surtout de Malaisie, de Papouasie-Nouvelle-Guinée et des îles

Salomon; quant aux espèces, ce sont le meranti et un mélange de bois feuillus de couleur claire qui prédominent. Les fournisseurs de grumes africains détenaient précédemment une part de marché importante, bien que restreinte, mais la forte demande chinoise de grumes africaines au cours de ces dernières années a évincé les importateurs japonais.

### **La demande de grumes de Russie**

La demande de grumes originaires de Russie s'est accrue de 800.000 m<sup>3</sup> en 2004, destinés en particulier à la production de contreplaqués, ce qui représente une augmentation de 10% par rapport à 2003. Cependant, la conférence SEA a estimé que les importations de grumes russes diminueront de 370.000 m<sup>3</sup> en 2005.

Ce déclin des prévisions est attribuable en partie à de nouvelles prescriptions imposées aux navires faisant escale dans les ports japonais. L'année dernière, plusieurs navires battant pavillons étrangers, y compris des grumiers russes, se sont échoués dans les eaux territoriales japonaises occasionnant des déversements d'hydrocarbures. Le ministère des transports du Japon a annoncé qu'à partir de mars 2005 tous les navires faisant escale dans les ports japonais devront avoir souscrit à une assurance de protection et d'indemnisation. Il s'agit là de l'assurance des armateurs couvrant la responsabilité et les frais en cas d'événements tels que la perte du navire, les dommages aux installations portuaires et maritimes et les déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques. La presse professionnelle japonaise suggère que certains grumiers battant pavillon russe sont si vieux que les compagnies d'assurance refusent sans doute de les couvrir. Il est donc probable qu'après mars les arrivages de grumes diminueront, ou bien les coûts du fret augmenteront à cause d'une disponibilité limitée des navires assurés.

Les estimations de la conférence SEA concernant les importations totales de grumes d'Amérique du Nord par le Japon en 2004 sont de l'ordre de 3,6 millions de m<sup>3</sup>, soit environ 2% inférieures à celles de 2003.

### **Importations de sciages**

La figure 1 fait ressortir que les importations de sciages au Japon proviennent en majeure partie d'Amérique du Nord et d'Europe; les importations de sciages tropicaux représentent à peine 6,5% de toutes les marchandises importées au Japon par voie maritime. La SEA prévoit que la demande de sciages au Japon augmentera en 2005, leur demande totale en 2004 ayant progressé de 3,2% par rapport à celle de 2003. Cette augmentation était en grande partie due à une plus forte demande d'unités à ossature bois 2x4 mises en chantier en 2004, ce qui s'est avéré la plus forte augmentation de tous temps. En outre, les inventaires effectués fin 2003 et début 2004 ayant révélé des pénuries critiques, les achats massifs destinés à renflouer les stocks dans les premiers mois de 2004 ont eu pour effet de multiplier les importations.

Les importations de sciages augmenteront probablement encore de 1,5% en 2005. Elles seront sans doute originaires de Russie, d'Europe et des pays tropicaux tandis que les importations d'Amérique du Nord, de Nouvelle-Zélande et du Chili sont susceptibles de baisser légèrement.

Les importations de sciages du Japon en provenance de Russie continuent d'augmenter et d'atteindre de nouveaux chiffres record; en 2004, elles ont représenté les plus importants volumes jamais enregistrés. En outre, la proportion des importations de bois séché au séchoir augmente du fait, disent les analystes, des bas coûts de l'énergie en Russie.

Les importations totales de sciages nord-américains se sont accrues de presque 4 millions de m<sup>3</sup> en 2004, soit 4,4% de plus qu'en 2003. La majorité était destinée à la construction de maisons à ossature bois 2x4.

### **Marché des contreplaqués en 2004**

En 2004, le Japon a consommé au total environ 8,1 millions de m<sup>3</sup> de contreplaqués de sources intérieures et d'importations, soit 6,7% de plus qu'en 2003 et une consommation dépassant huit millions de m<sup>3</sup> pour la première fois en quatre ans. Les importations ont atteint 4,9 millions de m<sup>3</sup>, ou 8% de plus qu'en 2003, alors que la production nationale a augmenté de 4,9% à 3,2 millions de m<sup>3</sup>. Ces

augmentations peuvent être attribuées au regain d'activité dans le secteur du bâtiment signalé plus haut.

La production intérieure de contreplaqués s'est intensifiée à mesure que les fabricants élargissaient leurs chaînes de production de panneaux structuraux et de panneaux composés de bois d'origine japonaise. Les fabricants des panneaux de bois résineux ont également développé leur production de panneaux plus épais.

Les importations de contreplaqués ont augmenté en 2004 pour plusieurs raisons: parce qu'un plus grand nombre de fabricants étrangers avaient obtenu la certification délivrée par le système JAS [Japan Agricultural Standards], à cause de l'envolée des prix des panneaux de fabrication intérieure et du fait que les importateurs envisageaient dès lors avec plus de confiance d'acheter en plus grandes quantités. Quant à leurs origines, 2,4 millions de m<sup>3</sup> sont venus d'Indonésie, une hausse de 8,1% par rapport à 2003, et 2,0 millions de m<sup>3</sup> en plus de Malaisie, soit une hausse de 7,9%. En outre, 334.000 m<sup>3</sup> ont été importés de Chine, soit 22,3% de plus qu'en 2003.

*La modeste reprise signalée ces mois derniers se fondait sur les exportations, tandis que c'est la consommation privée des Japonais qui reste le moteur économique essentiel du pays.*

Le total de la production intérieure de contreplaqués de bois résineux s'est élevé de 14,6% par rapport à 2003, s'établissant à 2,0 millions de m<sup>3</sup>, parmi lesquels les panneaux d'épaisseur supérieure à 12 mm représentaient environ 1,85 millions de m<sup>3</sup> et une hausse de 16%. De façon générale, la part des panneaux de bois résineux dans la production nationale japonaise a augmenté de 5,8% pour atteindre presque 68% en 2004.

### **Quelles sont donc les perspectives pour l'avenir?**

La conjoncture économique au Japon n'est pas encore très encourageante. La modeste reprise signalée ces mois derniers se fondait sur les exportations, tandis que c'est la consommation privée des Japonais qui reste le moteur économique essentiel du pays. Pour l'heure, les consommateurs japonais serrent les cordons de leurs bourses et font des économies. D'après la position officielle du gouvernement en mars 2005, l'économie se redresse à un rythme modéré.

En ce qui concerne les entreprises, les bénéfices s'améliorent et l'investissement industriel et commercial fait preuve d'un regain d'activité modéré mais la consommation privée reste lente. L'homme de la rue au Japon est profondément conscient de la fragilité de la situation de l'emploi et, malgré un léger repli, le taux de chômage ne décolle pas des niveaux les plus élevés jamais enregistrés au Japon depuis la fin de la guerre.

Les analystes du gouvernement affirment que les perspectives économiques à court terme demeurent solides et que si le rétablissement de l'économie mondiale est soutenu, le secteur des affaires restera la pierre angulaire de la croissance. De grosses préoccupations subsistent pourtant: la récente envolée des prix du pétrole risque de faire dérailler les tendances positives, ce qui fera monter les coûts d'importation des matières premières et les coûts de production intérieure dans tous les secteurs.

### **Référence**

OIBT 2004. Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois. OIBT, Yokohama, Japon.

**Des politiques claires sur la commercialisation des produits des forêts communautaires sont nécessaires au Népal pour maximiser la contribution des forêts au développement durable**

par  
**Bhim Nath Acharya**

bhimnatha@yahoo.com

LE PROGRAMME de foresterie communautaire du Népal, adopté en tant qu'une des stratégies principales pour gérer les forêts du pays, a grandement contribué aux conditions de vie des populations tributaires des forêts dans plusieurs parties du pays. La gestion d'environ 1 million d'hectares de forêts nationales a déjà été confiée à près de 13.000 groupes d'usagers des forêts.

Pendant de nombreuses années le bois a été considéré comme le principal, sinon le seul, produit forestier d'intérêt économique. Mais récemment, de nombreux produits forestiers non ligneux (PFNL) ont davantage attiré l'attention des économistes en raison de la contribution qu'ils apportent aux revenus des ménages, à la sécurité alimentaire et aux recettes nationales (Pandit, non publié). Il est apparu avec de plus en plus d'évidence que la situation économique des collectivités d'usagers des forêts dépend dans une large mesure du bois et des PFNL et de leur bonne commercialisation; or les forestiers ont souvent tendance à ne pas tenir compte de ce facteur, même s'il est sans doute la clef du développement durable des forêts communautaires.

*Les principaux problèmes cités portaient sur le manque de clarté des directives concernant la commercialisation, les restrictions aux droits individuels de récolte et de commerce, et la courte période d'accès à la forêt.*

## Objectifs et méthodes

J'ai entrepris ces recherches pour une thèse de maîtrise dans les bassins versants de deux districts, Nawalparasi et Chitwan, qui englobent quatre forêts communautaires cédées par quatre comités de développement villageois. L'objectif général de l'étude était d'analyser et de comparer les systèmes de commercialisation des produits du bois et des PFNL en vue de formuler des recommandations pour améliorer ces systèmes à l'avenir. Les objectifs spécifiques consistaient à: i) recenser les produits du bois et les PFNL de ces districts faisant l'objet d'un commerce; identifier les principaux centres commerciaux et leur accessibilité; ii) analyser les systèmes de commercialisation et les filières de vente existantes; faire le point des opinions exprimées au sujet de la commercialisation des produits du bois et des PFNL; iii) évaluer les variations de prix et analyser les marges bénéficiaires des principaux PFNL; iv) analyser les facteurs déterminant les prix fixés pour les produits du bois et les PFNL et les revenus tirés de ces produits; et v) cerner les problèmes, contraintes et potentiels; formuler des recommandations en vue de renforcer la commercialisation du bois et des PFNL.

Les données ont été rassemblées principalement par une enquête sur les ménages. Cependant, d'autres méthodes



**En route vers le marché:** ce chargement de bois de feu sera vendu sur le marché local.

Photo: Bhim Nath Acharya

qualitatives ont aussi été utilisées pour saisir les données, notamment une enquête de reconnaissance, l'observation, des entrevues avec des informateurs, des groupes de discussion et des études de marché.

## Constats

Cette recherche a montré que la vente des produits forestiers issus des forêts communautaires en est encore au stade de développement et d'apprentissage. Peu d'utilisateurs participent aux activités commerciales, lesquelles n'intéressent qu'un nombre restreint de produits. Le plus souvent, les produits récoltés par les groupes d'usagers de la forêt sont vendus à des membres du groupe; le volume des produits récoltés et négociés individuellement est très faible. La récolte et la vente des principales plantes médicinales et aromatiques sont des activités abondamment pratiquées. Les activités commerciales liées aux produits ligneux sont axées sur le bois de feu, le bois d'oeuvre et certains produits finis (comme les meubles).

Les principaux acheteurs de bois et de produits finis sont des membres de groupes d'usagers de la forêt et les habitants de la localité; des quantités très limitées de produits sont vendues sur le marché et aux consommateurs hors de la zone. La plupart des PFNL sont vendus à des coopératives et à des négociants locaux; les groupes d'usagers de la forêt ne peuvent vendre leurs produits à l'extérieur que si la demande locale est saturée, bien que les prix sur les marchés régionaux soient plus élevés.

Les groupes d'usagers de la forêt préfèrent les systèmes de commercialisation par le biais de coopératives et de groupes. Toutefois, certains ramasseurs de PFNL commercialisent encore eux-mêmes leurs produits parce qu'ils se sont engagés à les vendre aux négociants locaux.

Les prix ont tendance à être plus élevés sur le marché régional ou au-delà que sur les marchés locaux et la marge bénéficiaire est également plus élevée. Le plus important pour obtenir des marges bénéficiaires plus élevées est de pouvoir disposer d'une bonne information sur le marché.

La recherche a identifié les divers importants facteurs sociaux, économiques et institutionnels/juridiques qui déterminent la rentabilité de la foresterie communautaire. Les plus importants de tous sont de caractère institutionnel, c'est-à-dire ceux qui concernent la sécurité d'accès à la ressource, le plan d'exécution mis en place par les groupes d'usagers de la forêt (en ce qui concerne notamment la commercialisation), les règles définies par les groupes d'usagers de la forêt pour les récoltes et le commerce, et la présence ou l'absence d'institutions s'occupant de commercialisation. Les principaux problèmes cités portaient sur le manque de clarté des directives concernant la commercialisation, les restrictions aux droits individuels de récolte et de commerce, et la courte période d'accès à la forêt.

Les résultats de ces recherches prouvent l'énorme potentiel de la promotion de la foresterie communautaire et de la commercialisation des produits forestiers. Des réformes institutionnelles et juridiques aideraient à réaliser ce potentiel si elles prévoyaient de renforcer l'efficacité de la commercialisation des produits forestiers.

## Recommandations

Sur la base des principaux résultats de ces recherches, il est possible de formuler des recommandations visant à renforcer le système de commercialisation existant et à promouvoir une approche efficace de la commercialisation des produits forestiers issus des forêts gérées par les communautés au Népal. Elles portent essentiellement sur des facteurs institutionnels/juridiques.

**Politiques claires sur la commercialisation des produits issus des forêts communautaires:** la vente individuelle des produits du bois et des PFNL n'est pas autorisée par les politiques et les lois en vigueur ou ne l'est qu'à un degré limité. Ces dispositions doivent être modifiées.

**Mesures du plan opérationnel relatives à la commercialisation:** les droits des usagers de récolter et de vendre les produits forestiers devraient être clairement définis dans les plans opérationnels des groupes d'usagers de la forêt.

**Arrangements institutionnels pour la diffusion d'informations sur les prix:** les informations sur les prix des produits commercialisés influent considérablement sur les marges bénéficiaires. Cette information devrait être plus accessible aux usagers de la forêt.

**Promotion de la commercialisation par groupements et coopératives:** les résultats prouvent que les usagers de la forêt préfèrent une commercialisation par l'intermédiaire de coopératives, en particulier pour les PFNL. L'approche des coopératives devrait donc être encouragée.

**Promotion de petites industries de transformation locales:** dans une certaine mesure, la transformation locale à petite échelle des plantes médicinales existe déjà. Cette activité devrait être encouragée.

## Références

Pandit, B. non publié. *Prospects of promoting non timber forest products in the mountains of Nepal*. Thèse de doctorat soumise à l'Asian Institute of Technology, Thaïlande. 2003.

*L'article ci-dessus est fondé sur la thèse de maîtrise de l'auteur intitulée "Market analysis of major products from the community managed forests: a study from the foothill watersheds of Nepal", 2004, Asian Institute of Technology, Thailand. Les recherches ont été menées avec l'appui du programme de bourses de l'OIBT.*

## Bourses offertes par l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

### Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études post-universitaires.

**Domaines prioritaires:** les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché international des bois tropicaux;

- promouvoir les bois tropicaux issus d'une gestion durable;
- soutenir les activités destinées à sécuriser les ressources de bois tropicaux;
- promouvoir la gestion durable des ressources de la forêt tropicale;
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées; et
- améliorer le rendement de l'industrie dans la transformation et l'utilisation des bois tropicaux provenant de sources durables.

*Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:*

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- partager l'information, les connaissances et les techniques; et
- poursuivre la recherche-développement.

**Critères de sélection:** Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **7 septembre 2005**, et s'entend pour des activités qui ne débiteront pas avant le 1er janvier 2006. Les demandes seront évaluées en juin 2005.

*Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT; Fax: 81-45-223 1111; fellowship@itto.or.jp (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 2) ou visiter le site [www.itto.or.jp](http://www.itto.or.jp)*



Photo: M. Sathoud

## Délibérations de chefs d'Etat sur les forêts du bassin du Congo

### Deuxième Sommet des chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur les forêts

5 février 2005  
Brazzaville, Congo

Lors du premier Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur les forêts, qui s'est tenu en mars 1999 à Yaoundé (Cameroun), les Chefs d'Etat de six nations d'Afrique Centrale ont signé la Déclaration de Yaoundé en présence des représentants de la communauté internationale. Le deuxième Sommet avait comme objectif d'évaluer les mesures prises depuis le premier Sommet pour donner suite à la Déclaration de Yaoundé et de définir de nouvelles orientations pour l'Afrique Centrale en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers et prendre de nouveaux engagements à cet égard.

Etaient présents à ce deuxième sommet les Chefs d'Etat suivants: Paul Biya (Cameroun), François Bozize (République centrafricaine), Denis Sassou Nguesso (République du Congo), Joseph Kabila (République démocratique du Congo—RDC), Omar Bongo Ondimba (Gabon), Obiang Nguema Mbasogo (Guinée équatoriale), Idris Deby (Tchad), Eradique Bandeira Melo de Menezes (Sao-Tomé-et-Principe) et Jacques Chirac (France). Y ont également participé les représentants officiels de pays africains, américains, asiatiques et européens, ainsi que des représentants d'organisations internationales et non gouvernementales.

A la cérémonie d'ouverture, des discours ont été prononcés par le représentant du Secrétaire général de l'ONU (Klaus Töpfer, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement) et par les Chefs d'Etat du Cameroun, du Gabon, de la RDC, de la France et du Congo. Dans l'après-midi, des allocutions ont été faites par Mme Wangari Muta Maathai du Kenya, lauréate du Prix Nobel, et par les représentants de plusieurs pays et organisations internationales: Rwanda, Afrique du Sud, Italie, Etats-Unis d'Amérique, OIBT, FAO, Banque mondiale, Banque africaine de développement, Fonds

mondial pour la nature, Wildlife Conservation Society et Forum des Nations Unies sur les forêts.

Une des importantes mesures prises au Sommet a été la signature par les Chefs d'Etat d'un traité conférant un cadre juridique à la Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). La COMIFAC est une instance sous-régionale dont la tâche est de coordonner et diriger des initiatives et des actions relatives à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Trois pays—Sao-Tomé-et-Principe, Rwanda et Burundi—ont adhéré à la COMIFAC en signant le traité. En outre, le Sommet a adopté un 'plan de convergence' sous-régional et la COMIFAC a été chargée de coordonner l'exécution de ce plan; de plus, les Chefs d'Etat ont pris l'engagement de lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite de viande de brousse.

Par ailleurs, les Chefs d'Etat ont approuvé l'Objectif 2015 de la COMIFAC, selon lequel toutes les forêts du domaine forestier permanent de la région seront rationnellement aménagées d'ici 2015. L'aménagement sera effectué conformément aux directives fournies par les *Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique*.

Au cours des réunions préparatoires du deuxième Sommet, les ministres chargés des forêts du Cameroun, du Gabon et du Congo ont signé l'accord de Dja-Odzala-Minkebe (TRIDOM). Couvrant une superficie d'environ 14,6 millions d'hectares, soit près de 75% du bassin du Congo, cette aire de conservation transfrontière s'étend dans les trois pays signataires.

La troisième réunion du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) s'est tenue le 4 février 2005 en marge du deuxième Sommet sur des forêts. Il a été décidé de confier à la France la facilitation du PFBC pendant les deux années à venir. Le cadre de coopération entre les partenaires du PFBC et le mandat pour la facilitation française ont également été approuvés. Ses interventions seront concentrées sur trois domaines principaux:

- le renforcement de la coopération régionale à tous les niveaux;
- le renforcement des capacités en matière de conservation et de gestion durable des forêts; et
- le renforcement de la gouvernance par l'harmonisation des lois forestières et par la promotion de la lutte contre l'exploitation forestière illégale dans le cadre de l'initiative européenne sur le renforcement des lois forestières, la gouvernance et les marchés (FLEG) et/ou de l'initiative africaine AFLEG.

## Discussions sur les forêts au Venezuela

### IVe Congrès forestier du Venezuela

19–26 novembre 2004  
Barinas, Venezuela

Cet événement sur le thème "Forêts, vie et développement" a rassemblé près de 400 délégués venus de différentes régions du Venezuela, parmi lesquels des forestiers et des professionnels d'autres disciplines connexes, des industriels, des représentants des secteurs privés et publics, et d'institutions pédagogiques.

Le Congrès s'est penché sur cinq domaines particuliers: services environnementaux, gestion de l'environnement, sylviculture et gestion forestière, conservation et gestion des bassins versants, et industries forestières. Ces sujets ont été présentés par le biais de plus de 100 exposés et affiches au cours de deux

sessions parallèles. Dix discours thématiques, prononcés par des orateurs invités d'organisations internationales (OIBT et FAO) et de plusieurs pays (Italie, France, Costa Rica et Brésil) ainsi que par d'éminents professionnels vénézuéliens, ont mis l'accent sur l'importance des sujets retenus. Un jour du Congrès a été consacré à des visites de caractère technique pour observer sur le terrain la gestion de plantations forestières, l'agroforesterie, la gestion de la faune et les pratiques de pisciculture.

Lors d'une table ronde ouverte à tous, des inquiétudes ont été exprimées au sujet des changements considérables apportés dans les plaines de la région occidentale du pays où avait lieu le congrès. De vastes superficies jadis boisées de cette région ont été converties en terres agricoles et pâturages, et ce qu'il reste de forêts se dégrade. La table ronde a préconisé d'éventuels remèdes à la situation actuelle en les fondant sur la gestion communautaire, l'écotourisme et le développement de l'agroforesterie.

Par ailleurs, des travaux sont entrepris, en partie par le gouvernement mais en grande partie par le secteur privé, en vue de restaurer progressivement ces terres par la création de plantations utilisant des espèces introduites, une combinaison des techniques agricoles et forestières, la participation des communautés forestières à la gestion durable des forêts et la mise en oeuvre d'activités novatrices qui contribuent à la sécurité alimentaire dans le pays. Il est clair que l'agroforesterie est un mécanisme important pour la restauration des forêts dans ces zones de terres basses; les forêts ainsi reconstituées seront sans aucun doute différentes des forêts originales mais elles créeront néanmoins un paysage plus sain dans cette partie du pays.

Parmi ses conclusions les plus pertinentes, le Congrès a souligné la nécessité de réorienter les actions et les stratégies publiques et privées de manière à tenir compte des nouvelles priorités environnementales du Venezuela. Les forêts sont au coeur de ces priorités parce qu'elles jouent un rôle clé dans la conservation de la biodiversité et dans la satisfaction de la demande croissante de biens et de services fournis par les ressources forestières.

De plus, le Congrès a recommandé que le gouvernement prête davantage d'attention à la promotion de l'aménagement forestier durable dans la région au sud de l'Orinoco. Ces espaces, qui présentent un mélange hétérogène de forêts et de grande biodiversité, sont uniques au monde et devraient être conservés et gérés selon un système i) conforme aux normes de certification forestière afin d'assurer à long terme leur gestion durable; ii) économiquement viable aux fins de l'utilisation efficace des produits forestiers ligneux et non ligneux; et iii) visant à répondre aux besoins de la population.

Ces recommandations et ces nouvelles circonstances nécessitent des changements dans l'enseignement forestier, parce que la mission de la foresterie dépasse maintenant très largement celle de garantir le maintien de la production de bois. Le renforcement des capacités au sein du gouvernement, du secteur privé et de la société civile sera essentiel pour l'exécution de cette vision nouvelle et holistique de la foresterie au Venezuela. Le gouvernement devra oeuvrer avec les secteurs qui s'occupent de forêts et d'éducation environnementale, en y faisant participer la société civile et les communautés forestières.

*Les actes du IVe CONFORVEN ont été publiés sur cédérom mais les présentations et les documents de conférence peuvent être consultés sur le site [www.conforve.ula.ve](http://www.conforve.ula.ve)*

*Rapport d'Oswaldo Encinas O.*

## **Réparation des dommages**

### **Réhabilitation des écosystèmes forestiers touchés par le tsunami: stratégies et nouvelles orientations**

**7-8 mars 2005**  
Bangkok, Thaïlande

Cet atelier de coordination régionale, convoqué par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a rassemblé 15 représentants des gouvernements des sept pays touchés par le tsunami du 26 décembre 2004 en Asie (Indonésie, Inde, Malaisie, Maldives, Myanmar, Sri Lanka et Thaïlande). Se sont joints à eux une trentaine de représentants d'organisations internationales, régionales et sous-régionales, y compris l'OIBT. L'atelier a fourni aux participants l'occasion de partager l'information, d'évaluer collectivement les premiers constats relatifs aux besoins et aux possibilités de réhabilitation, de partager les plans et les propositions des futurs travaux de réhabilitation et de mettre au point des mécanismes de collaboration et d'activités conjointes.

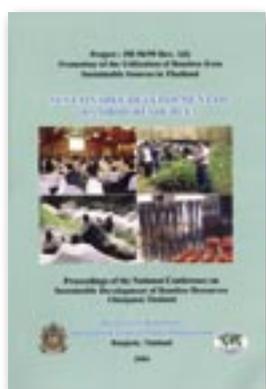
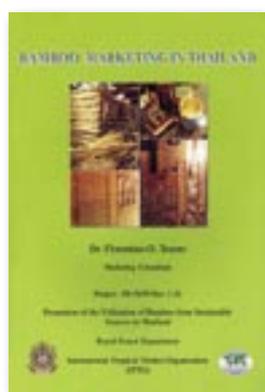
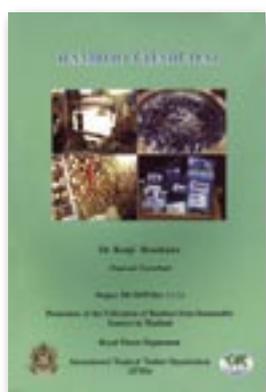
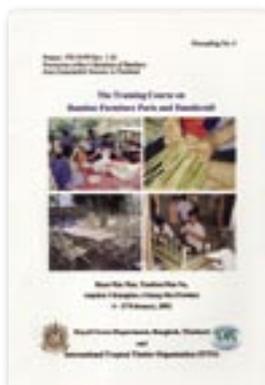
Après une allocution de bienvenue et une introduction, quatre orateurs invités ont posé le décor pour la présentation d'exposés sur le rôle des mangroves et autre végétation dans la protection contre des tsunamis et des raz de marée; le rôle des arbres et des forêts dans la gestion intégrée des zones côtières; la dernière évaluation de l'impact du tsunami sur la végétation côtière; et l'évaluation de l'utilisation et des besoins en bois pour la reconstruction dans la région.

Au cours d'une réunion publique, les participants des pays touchés ont décrit les activités de restauration et de reconstitution liées aux arbres et aux forêts. Les représentants des organisations internationales ont également eu l'occasion de décrire les activités en cours et prévues. Compte tenu des présentations, discussions et idées exprimées, les participants se sont répartis en trois groupes de travail pour tirer des conclusions communes et pour élaborer une vision collective et des principes qui serviront à orienter les efforts liés à la réhabilitation et à la reconstitution des forêts dans cette région.

L'atelier a émis un certain nombre de recommandations. En particulier, les participants ont recommandé la mise en place d'un partenariat régional pour stimuler la collaboration et la coordination des initiatives de réhabilitation liées aux forêts. Ce partenariat inclurait les pays touchés, les organisations internationales et régionales, les ONG, les organismes de recherche et d'autres acteurs, parmi lesquels des donateurs. L'objectif consisterait à étayer une 'riposte forestière' au tsunami qui serait efficace par rapport à son coût, exhaustive, techniquement valable et développée dans le contexte de la gestion intégrée des littoraux et de la durabilité des moyens d'existence. Les activités immédiates du partenariat seraient orientées vers les secteurs sinistrés par le tsunami en Asie mais seraient applicables également à d'autres secteurs sinistrés et aux efforts de réduction et de réhabilitation en cas de futures catastrophes côtières.

*Pour en savoir plus, contacter: Patrick B. Durst, FAO Regional Office for Asia and the Pacific, 39 Phra Atit Rd, Bangkok 10200, Thailand; Tél 66-2-697 4000; Fax 66-2-697 4445; [Patrick.Durst@fao.org](mailto:Patrick.Durst@fao.org)*

## Résumé par Alastair Sarre



► **Techapun, C. non daté.** Feasibility study on establishment of bamboo shoots products plant in Chiang Mai. *Rapport technique interne du projet OIBT PD 56/99 Rev.1 (I).* Royal Forest Department, Bangkok, Thailand.

**Subansenee, W., Nilkamhaeng, N., Sroithongkham, P. & Chiablaem, S. 2002.** The training course on bamboo furniture parts and handicraft. *Rapport technique du projet OIBT PD 56/99 Rev.1 (I), No 2.* Royal Forest Department, Bangkok, Thailand.

**Hosokawa, K., Subansenee, W., Panyathanya, W. & Kuhakanchana, C. non daté.** Bamboo charcoal. *Rapport technique interne du projet OIBT PD 56/99 Rev.1 (I), No 3.* Royal Forest Department, Bangkok, Thailand.

**Tesoro, F., Subansenee, W., Nilkamhaeng, N. & Fueangvivat, V. non daté.** Bamboo marketing in Thailand. *Rapport technique interne du projet OIBT PD 56/99 Rev.1 (I), No 4.* Royal Forest Department, Bangkok, Thailand.

**Royal Forest Department 2004.** Sustainable development of bamboo resources: proceedings of the National Conference on Sustainable Development of Bamboo Resources, Chiang

Mai, Thailand. *Rapport technique du projet OIBT PD 56/99 Rev.1 (I), No 2.* Royal Forest Department, Bangkok, Thailand.

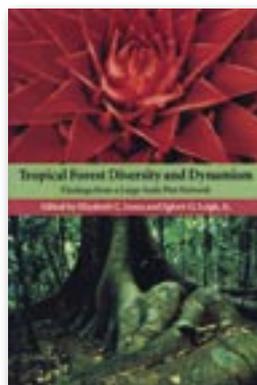
**Royal Forest Department 2004.** Sustainable management and utilization from bamboo. *Rapport technique final du projet OIBT PD 56/99 Rev.1 (I), No 2.* Royal Forest Department, Bangkok, Thailand.

**Disponibles auprès du Fonctionnaire de l'information, Secrétariat de l'OIBT, ahadome@itto.or.jp (voir l'adresse complète à la page 2)**

Ces rapports ont tous été publiés à la suite d'un projet de l'OIBT qui visait à promouvoir l'utilisation du bambou issu de sources durables en Thaïlande. Le rapport final reprend des exposés sur une gamme de questions techniques, telles que les propriétés physiques et mécaniques des espèces de bambou en Thaïlande, l'amélioration des techniques de production du charbon de bois de bambou, l'utilisation du bambou comme revêtement de sol et la gestion durable du bambou.

► **Losos, E. & Leight, E. (eds) 2004.** Tropical forest diversity and dynamism: findings from a large-scale plot network. *University of Chicago Press, Chicago, Etats-Unis. ISBN 0 226 49346 6.*

**Disponible auprès de:** University of Chicago Press, [www.press.uchicago.edu](http://www.press.uchicago.edu); 38\$EU

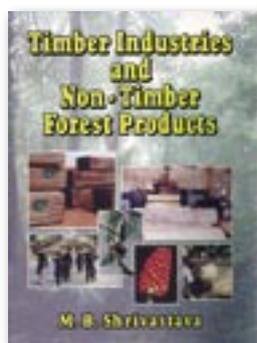


Ce livre présente les résultats du suivi de la croissance des arbres dans un réseau de 16 parcelles de 50 hectares établies dans les forêts tropicales de plusieurs pays du monde (Panama, Malaisie, République démocratique du Congo, Colombie, Thaïlande et Inde). L'étude était coordonnée par le *Center for Tropical Forest Science* du *Smithsonian Tropical Research Institute*. Ces parcelles permettent collectivement de suivre près de 3 millions d'arbres d'environ 6000 espèces; la plus ancienne, sur l'île de Barro Colorado au Panama, a été établie en 1980. Jusqu'en l'an 2000, cette parcelle avait fait

l'objet de cinq recensements au cours desquels toutes les tiges de diamètre supérieur à 1 cm à hauteur d'homme ( $d$ ) avaient été marquées, mesurées, pointées et identifiées à l'espèce. D'après Stephen Hubbell, un des scientifiques responsables de la création de cette parcelle, "la conclusion la plus remarquable de toutes a été de constater la dynamique extraordinaire de la forêt ... 18 ans seulement après l'établissement de la parcelle de Barro Colorado, on a retrouvé 40% de tous les arbres et gaules de plus de 1 cm de  $d$ . Quant à ceux de  $d$  supérieur à 10 cm, 34% sont morts pendant la même période".

► **Shrivastava, M. 2005.** Timber industries and non-timber forest products. *CBS Publishers & Distributors, New Delhi, India. ISBN 81 239 1175 0.*

**Disponible auprès de:** CBS Publishers & Distributors, 4596/1-A, 11 Darya Ganj, New Delhi 110 002, Inde; [cbpsubs@del3.vsnl.net.in](mailto:cbpsubs@del3.vsnl.net.in); [www.cbspd.com](http://www.cbspd.com). Rs1995; 49.95\$EU

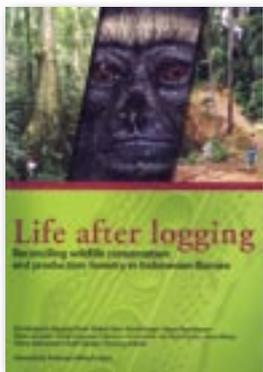


Ce livre, inspiré des notes de conférence accumulées par l'auteur lorsqu'il enseignait à l'université de technologie en Papouasie-Nouvelle-Guinée, expose "en langage simple et aisément compris" les techniques de base utilisées dans l'exploitation industrielle des produits forestiers ligneux et non ligneux. Il explique, par exemple, la fonction du creux entre les dents d'une lame de scie, comprend un glossaire de la terminologie du sciage et décrit de manière très détaillée les procédés

de sciage (y compris l'entretien et l'affûtage des scies). Il comporte également plusieurs chapitres sur les scies à chaîne et les scieries portables, une importante section sur les produits en bois reconstitués (contreplaqués, panneaux de particules et produits composites), des chapitres sur d'autres utilisations du bois, comme pour le charbon de bois, et une section relativement courte sur des produits forestiers non ligneux. Ce livre est illustré par des dessins quelque peu schématiques mais expliquant bien les choses. Il devrait s'avérer utile à ceux qui souhaitent comprendre les bases technologiques de la transformation du bois.

► **Meijard, E., Sheil, D., Nasi, R., Augeri, D., Rosenbaum, B., Iskandar, D., Setyawati, T., Lammertink, M., Rachmatika, H., Wong, A., Soehartono, T. & O'Brien, T. 2005. Life after logging: reconciling wildlife conservation and production forestry in Indonesian Borneo. Center for International Forestry Research, Bogor, Indonesia.**

Disponible auprès du CIFOR, PO Box 6596 JKPWB, Jakarta 10065, Indonésie; Tél 62-251-622 622; Fax 62-251-622 100; cifor@cgiar.org; www.cifor.cgiar.org

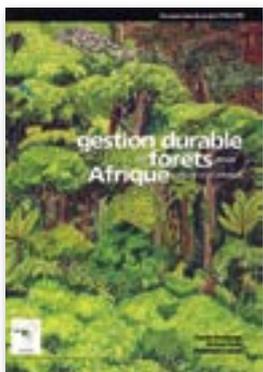


Ce livre est le produit des recherches menées dans le cadre du projet OIBT PD 12/97 REV.1 (F) dans la forêt modèle de Bulungan au Kalimantan oriental (Indonésie). Il s'adresse à trois groupes de lecteurs: ceux dont la tâche est d'évaluer et de réglementer les activités de récolte du bois en Asie du Sud-Est; ceux qui s'efforcent d'atteindre les objectifs de conservation dans la région; et ceux qui effectuent des recherches en vue d'améliorer la gestion forestière à des fins multiples. Ce livre comprend une bibliographie, une analyse des données sur les effets de l'exploitation

forestière sur les espèces sauvages, une section sur la gestion des forêts, y compris des recommandations aux aménagistes et aux décideurs chargés de planification, ainsi que des recommandations aux chercheurs. Les auteurs proposent que les décideurs considèrent leurs recommandations en tant que mesures complémentaires "susceptibles de favoriser le respect de la biodiversité dans les pratiques de l'EFI [exploitation à faible impact]".

► **FORAFRI/CIRAD-Forêts, 2003. La gestion durable des forêts denses d'Afrique centrale et occidentale. CIRAD & CIFOR, Montpellier, France et Bogor, Indonésie. CD-ROM. ISBN 2 87614 559 6.**

Pour un complément d'information, contacter: Charles Doumenge (charlesdoumenge@cirad.fr) ou Dominique Louppe (dominiquelouppe@cirad.fr)



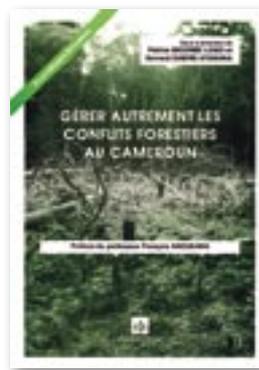
Le projet régional FORAFRI, financé par la France et mis en oeuvre de 1996 à 2002, visait à rassembler et diffuser les résultats de la recherche forestière menée dans certains pays d'Afrique du Centre et de l'Ouest au cours des vingt dernières années. Ces résultats ont été présentés dans 39 documents portant sur les principaux sujets suivants: base écologique de la gestion des forêts de production, gestion des forêts de production, produits forestiers, recherche et renforcement des capacités forestières.

Les documents mentionnés ci-dessus, déjà publiés par FORAFRI, incluent essentiellement: une synthèse scientifique et technique de sujets liés à la gestion des forêts denses humides africaines; des fiches techniques sur certaines espèces

de bois d'intérêt commercial; une bibliographie sur les forêts de plusieurs pays d'Afrique centrale et occidentale; une boîte à outils pour le suivi de la gestion durable des forêts; des manuels de formation; et des rapports/comptes rendus de conférences et d'ateliers, etc ... Ces 39 documents, présentés sous format cédérom, contiennent tous des informations sur la foresterie dont peuvent utilement se servir les décideurs d'institutions gouvernementales, le secteur privé et les ONG.

► **Bigombe Logo, P. & Dabire Atama, B. 2003. Gérer autrement les conflits forestiers au Cameroun. CAC, Yaoundé, Cameroun. ISBN 2 911380 60 6.**

Disponible auprès des Presses de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, BP 11628 Yaoundé, Cameroun; pucac@cenadi.cim ou visiter le site www.pucac.com



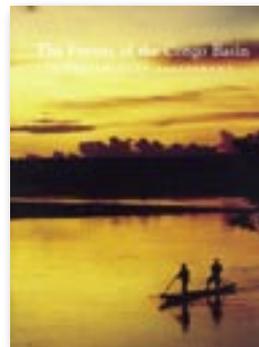
Le secteur forestier du Cameroun est de plus en plus en proie à des conflits opposant les différentes parties prenantes, qu'il s'agisse des autorités centrales et locales de l'Etat, des concessionnaires forestiers, des communautés locales et des ONG; ces conflits freinent considérablement la poursuite du développement durable et la réduction de la pauvreté au Cameroun. La première partie de ce livre présente une vue d'ensemble des conflits concernant la gestion des forêts au Cameroun, une typologie de ces conflits, une analyse des parties en cause et les principaux mécanismes en place pour gérer ces conflits.

La seconde partie du livre propose l'adoption d'une autre approche, basée celle-ci sur un processus participatif de communication, de dialogue et de négociation en vue d'empêcher ou de résoudre des conflits liés à la gestion des forêts au Cameroun. Cette approche aborderait les conflits forestiers en harmonisant l'approche de la loi forestière nationale compte tenu des traditions des communautés locales après avoir évalué dans quelle mesure ces communautés ont la possibilité de respecter la loi.

La seconde partie du livre propose l'adoption d'une autre approche, basée celle-ci sur un processus participatif de communication, de dialogue et de négociation en vue d'empêcher ou de résoudre des conflits liés à la gestion des forêts au Cameroun. Cette approche aborderait les conflits forestiers en harmonisant l'approche de la loi forestière nationale compte tenu des traditions des communautés locales après avoir évalué dans quelle mesure ces communautés ont la possibilité de respecter la loi.

► **CARPE 2005. Les forêts du Bassin du Congo: Evaluation préliminaire. USAID Central African Regional Program.**

Disponible auprès de: [http://carpe.umd.edu/products/PDF\\_Files/FOCB\\_APrelimAssess\\_EN.pdf](http://carpe.umd.edu/products/PDF_Files/FOCB_APrelimAssess_EN.pdf) (Anglais) ou [http://carpe.umd.edu/products/PDF\\_Files/FOCB\\_APrelimAssess\\_FR.pdf](http://carpe.umd.edu/products/PDF_Files/FOCB_APrelimAssess_FR.pdf) (Français)



Cette publication a été préparée dans le cadre du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo par le Programme régional en Afrique centrale (CARPE) de l'USAID [agence des Etats-Unis pour le développement international]. Elle met l'accent sur les extraordinaires ressources naturelles et humaines qui existent dans le bassin du Congo et fait le point sur les multiples partenariats qui se sont formés pour soutenir les efforts déployés par les pays d'Afrique centrale pour protéger, conserver et pérenniser ces ressources. Ce premier rapport

présente les activités parrainées par le gouvernement des Etats-Unis dans le bassin du Congo et pourrait constituer la base d'une évaluation périodique et plus détaillée des forêts du bassin du Congo.

Adapté des notes de l'éditeur.

## Convocation d'une conférence OIBT sur les contreplaqués

Dans le cadre de ses travaux actuels sur l'étude et la promotion de politiques et d'autres mesures visant à rehausser la compétitivité de l'industrie des bois tropicaux, l'OIBT convoquera une conférence internationale sur les contreplaqués tropicaux qui aura lieu à Beijing (Chine) du 26 au 28 septembre 2005.

En étroite collaboration avec le secteur privé, les associations nationales et régionales du contreplaqué et les organisations internationales pertinentes, il est nécessaire d'évaluer:

- les marchés et les parts de marché des contreplaqués tropicaux;
- la productivité de la transformation et la rentabilité de la fabrication des contreplaqués tropicaux;
- les connaissances en matière de commercialisation, l'efficacité et la transparence du commerce des contreplaqués tropicaux; et
- la conscience du secteur des contreplaqués tropicaux à l'égard des responsabilités environnementales et sociales de ses activités.

La conférence abordera ces questions par des exposés thématiques et des présentations au cours de quatre séances concernant respectivement les possibilités et les enjeux des marchés des contreplaqués tropicaux, la fabrication, les approvisionnements en matières premières, et les responsabilités sociales et environnementales des entreprises.

La conférence sera ouverte à tous les intéressés, sans frais d'inscription.

*Des précisions seront affichées sur le site Web de l'OIBT en temps voulu, ou peuvent être obtenues en s'adressant à M. Paul Vantomme du Secrétariat de l'OIBT; [itto@itto.or.jp](mailto:itto@itto.or.jp); [www.itto.or.jp/live/PageDisplayHandler?pageId=223&id=909](http://www.itto.or.jp/live/PageDisplayHandler?pageId=223&id=909)*

## Offre de voyage d'étude

Le Centre de formation régional à la foresterie communautaire (RECOFTC) offre un voyage d'étude sur le thème 'sources de revenu durables et foresterie communautaire'. Ce voyage aura lieu du 16 au 23 août 2005 en Thaïlande moyennant un coût de 990 dollars des Etats-Unis. Les participants pourront en tirer de précieux enseignements sur les rapports entre individus, forêts et moyens d'existence, ainsi que sur la manière dont les communautés locales tirent bénéfice des forêts et, vice versa, les forêts de ceux qui y vivent. Ce voyage fournira l'occasion d'explorer la durabilité de façon très pratique et 'sur le tas', et de voir comment les communautés utilisent les forêts dont elles sont tributaires pour se doter de ressources leur permettant de faire face aux pressions et aux chocs extérieurs. Ce voyage sera l'occasion d'acquérir de l'expérience et des connaissances que les participants pourront utiliser pour améliorer l'exécution des programmes de foresterie communautaire dans les propres pays. Par exemple,

- ils verront comment la foresterie communautaire contribue aux revenus dans les zones rurales;
- ils apprendront comment les systèmes locaux de gestion forestière se sont développés pour mettre en valeur les moyens d'existence locaux;

- ils comprendront mieux ce que sont les rapports entre individus, forêts et moyens d'existence;
- ils découvriront comment les politiques de gestion forestière et d'autres mesures institutionnelles peuvent influencer sur la foresterie communautaire et les moyens d'existence disponibles localement;
- il leur sera demandé d'élaborer des systèmes visant la pérennité des forêts et des moyens d'existence.

*Si ce voyage vous intéresse, contactez: Leela Wuttikraibundit, Capacity Building Program, RECOFTC, Kasetsart University, PO Box 1111, Bangkok 10903, Thaïlande; Tél 66-2-940 5700; Fax 66-2-561 4880; [contact@recoftc.org](mailto:contact@recoftc.org); [www.recoftc.org](http://www.recoftc.org)*

## Courrier des lecteurs

L'OIBT a été créée afin d'aider les pays tropicaux à soutenir et améliorer les bénéfices que la vente de bois tropical sur les marchés mondiaux procure à leurs économies et leurs populations. A cet effet, l'Organisation a oeuvré dans le contexte de politiques forestières compatibles avec l'environnement. Au fil des ans, les considérations relatives à l'environnement ont sans aucun doute été au premier plan des travaux de l'OIBT.

Pour les pays en développement, le flux des exportations de bois tropicaux et de leurs produits contribue dans des proportions non négligeables aux économies nationales en termes de recettes et d'emplois, et agit comme catalyseur pour d'autres services bénéfiques. Il n'est cependant pas facile de voir comment accroître considérablement à long terme les volumes de bois tropicaux commercialisés à l'échelle internationale. De façon tout à fait contradictoire, l'aménagement forestier durable et les abattages illicites vont à l'encontre d'une augmentation globale des prélèvements de grumes tropicales. Le moteur fondamental est, bien évidemment, le fait que l'utilité et la polyvalence du bois sous ses nombreuses formes sont reconnues sur le plan intérieur et à l'échelle internationale, à tel point que certains pays tropicaux qui jadis exportaient des bois sont maintenant obligés d'en importer pour répondre à leurs besoins. Le bois doit provenir de quelque part. Assurer des approvisionnements adéquats de bois est un volet essentiel du travail de l'OIBT.

Soutenir, en les renforçant, les stratégies de l'OIBT (je crois que l'adjectif 'générales', en anglais "overarching", est employé dans les milieux de l'OIBT) qui aident à créer des plantations industrielles, à les gérer et à en assurer le financement initial, serait tout à l'avantage des pays membres producteurs. Certains pays seraient ainsi en mesure de rattraper les pertes subies précédemment sur les recettes tirées du bois. La plantation et la récolte d'arbres atténueraient la pression sur la forêt naturelle et les systèmes forestiers. Il y aurait ainsi du bois pour satisfaire la demande intérieure des pays et leur développement, et suffisamment de bois de feu.

Une dernière remarque: les changements climatiques et les perspectives d'amortir les effets de la pollution atmosphérique causée par des activités émettrices de carbone, grâce à l'absorption de CO<sub>2</sub> par les arbres pendant leur croissance initiale, font l'objet d'un débat international. Quelles que soient les opinions soutenues quant à l'efficacité de cette équation du carbone, c'est une voie dans laquelle certains organismes dont les activités produisent des émissions de carbone souhaitent s'engager, ce qui ne peut être qu'une bonne nouvelle pour ceux qui veulent faire pousser des arbres. La plantation d'arbres axée sur les futurs approvisionnements en bois devrait maintenant compter parmi les principaux objectifs de l'OIBT.

**Geoffrey Pleydell**

*Surrey, Royaume-Uni*

*3 février 2005*

## Forêt et nature: Politique interactive et pratiques

12 septembre–1 octobre 2005

Wageningen, Pays-Bas

Coût: 3050€

Les politiques relatives à la gestion des forêts et de la nature se sont orientées dans une nouvelle direction en cherchant à faciliter le dialogue, à permettre aux acteurs de s'instruire mutuellement et à promouvoir la collaboration entre groupes et organismes de parties prenantes. On demande de partout une nouvelle génération de professionnels. Savez-vous comment mettre en présence différents types d'acteurs? Savez-vous concevoir et diriger des processus de réflexion et d'étude critiques? Savez-vous aider les uns à comprendre les perspectives des autres et gérer un conflit? Savez-vous faciliter à des groupes d'intérêt divers la négociation d'accords et d'actions à entreprendre? Si vous souhaitez acquérir les compétences d'un 'nouveau' professionnel, ce cours est fait pour vous. Le processus d'apprentissage collectif va au-delà de la simple participation des intéressés, pour se concentrer sur les processus sociaux et la dynamique qui font de la participation des parties prenantes un atout efficace pour la prise de décisions visant à garantir la gestion durable des ressources. L'élément crucial de cet apprentissage de caractère social c'est qu'il comporte des changements, non seulement au niveau des connaissances d'un individu mais également dans ses attitudes, ses convictions, ses aptitudes, ses capacités et ses actions.

**Adresse:** Wouter Hijweege, Course Coordinator, International Agricultural Centre (IAC), PO Box 88, 6700 AB, Wageningen, Pays-Bas; Tél 31-317-495 495; Fax 31-317-495 395; Training.iac@wur.nl; www.iac.wur.nl

## Proforest 2005: Programme estival de formation sur les forêts et leur certification

11–15 juillet 2005

Oxford, Royaume-Uni

Ce programme offre une diversité de cours à ceux qui interviennent dans les domaines tels que l'aménagement forestier, la certification des forêts et la gestion durable des ressources naturelles. Les cours sont basés sur l'expérience pratique à ce jour et sont conçus de manière à mettre en présence les acteurs principaux dans divers domaines pour offrir une occasion unique de formation.

Les cours de formation seront dispensés dans les domaines suivants:

- introduction à la certification et à la normalisation (un jour);
- procédures de la certification des forêts, y compris leur audit (quatre jours);
- procédures d'achats responsables, y compris traçabilité des produits et filière de responsabilité (deux jours);
- forêts à haute valeur de conservation et surveillance de la biodiversité (deux jours); et
- politiques liées aux changements climatiques et aux forêts (un jour).

Les participants peuvent choisir la combinaison de cours qui convient à leurs besoins et les suivre les uns après les autres en une fois. Les périodes d'instruction dureront d'une journée d'introduction à cinq jours de cours intensifs, moyennant un coût de £200 pour un jour à £850 pour quatre ou cinq jours (y compris café, déjeuner et matériel pédagogique).

**Adresse:** Andry Rakotovololona, ProForest, ProForest Ltd, South Suite, Frewin Chambers, Frewin Court, Oxford OX1 3HZ, Royaume-Uni; Tél 44-(0)-1865-243439; Fax 44-(0)-1865-244820; info@proforest.net

## Bonne gouvernance et décentralisation dans le secteur des ressources naturelles

6–16 juin 2005

Coût: 3000 \$EU

Ce cours de formation met à la disposition des participants un cadre leur permettant d'explorer les principes et les mécanismes de "bonne gouvernance" dans un processus de planification décentralisée. Ce cours présente la particularité de donner aux participants l'occasion d'explorer et d'analyser sur le terrain les mécanismes de gouvernance et les résultats obtenus. Ils sont alors en mesure de procéder à une évaluation de ce que représente une "bonne gouvernance", des moyens à mettre en place pour la réaliser et des résultats à en escompter. Ce cours permettra

- aux participants de mieux comprendre la logique d'une bonne gouvernance et de ce qu'elle implique dans un processus de décentralisation;
- de fournir aux participants un cadre analytique dans lequel explorer et évaluer la bonne gouvernance;

- d'explorer et d'évaluer les expériences de terrain visant à établir des mécanismes de bonne gouvernance et de doter les participants d'outils et de techniques pour évaluer ces mécanismes;
- de développer les connaissances et les compétences des participants en matière de mécanismes délibératifs et inclusifs propres à stimuler la bonne gouvernance au sein de la société civile; et
- de fournir aux participants l'occasion de partager leurs expériences et leurs idées sur ce qu'est une bonne gouvernance et la capacité de convertir ces discussions en résultats concrets sur leur lieu de travail.

**Adresse:** Peter Stephen, Regional Community Forestry Training Centre for Asia and the Pacific (RECOFTC), Kasetsart University, PO Box 1111, Bangkok 10903, Thaïlande; opjs@ku.ac.th or contact@recoftc.org; Tél 66-2-940 5700 poste 1230; www.recoftc.org

## La recherche-action participative au service de la gestion communautaire des ressources naturelles

15–30 août 2005

Cavite, Philippines

Coût: 2600 \$EU

Ce cours renforcera les aptitudes des professionnels dans ce domaine, tout en les encourageant à agir en tant que moteurs du changement dans leurs propres organisations. Plus particulièrement, les participants auront l'occasion d'une réflexion sur ce qu'est la gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) et sur les expériences en la matière, d'explorer des principes de la recherche-action participative (RAP), de mettre à l'essai dans une situation réelle une gamme d'outils pour examiner différentes facettes de la GCRN avec différents acteurs, de faire une analyse critique de l'approche PAR par rapport à la GCRN. Ce cours devrait en outre les encourager à mettre en oeuvre les leçons apprises dans le cadre de leur propre GRN et dans le contexte de leur propre organisation. L'accent sera mis sur la mise à disposition d'un climat d'étude propre à stimuler le partage d'idées entre les participants, les animateurs et autres personnels. Le cours est conçu spécifiquement à l'intention des décideurs de haut niveau, chefs de projet et cadres moyens qui ont l'expérience et la pratique de la GCRN. L'atelier devant se tenir en anglais, la parfaite connaissance de l'anglais parlé et écrit est essentielle. Les femmes sont encouragées à poser leurs candidatures de participation.

**Adresse:** PAR for CBNRM, International Institute of Rural Reconstruction (IIRR), Y.C. James Yen Center Silang 4118, Cavite, Philippines; Tél 63-46-414 2417; education&training@iirr.org; www.iirr.org ou Ronnakorn Triraganon, Regional Community Forestry Training Centre for Asia and the Pacific (RECOFTC), PO Box 1111, Bangkok 10903, Thaïlande; Tél 66-2-940 5700 poste. 1234; contact@recoftc.org; www.recoftc.org

Le RECOFTC et/ou l'IIRR prévoient également un cours RAP/GCRN adapté à des besoins particuliers, à dispenser ailleurs dans un lieu approprié. Pour toute demande de cours, veuillez donner un préavis de trois mois à l'IIRR ou au RECOFTC. Le coût des cours adaptés aux besoins des demandeurs sera déterminé au cas par cas.

## Gestion participative des aires protégées

12–27 septembre 2005

Bangkok, Thaïlande

Coût: 2600 \$EU

Il est de plus en plus admis que pour réussir la gestion des aires protégées il faut impérativement y faire participer activement les communautés locales et d'autres parties prenantes. A cet effet, le personnel de gestion d'une aire protégée a besoin de compétences, de connaissances et d'attitudes supplémentaires susceptibles de stimuler et d'entretenir la participation des communautés locales. Ce cours est conçu de manière à inculquer aux professionnels chargés de foresterie, de ressources naturelles et de conservation, des connaissances en profondeur sur les raisons pour lesquelles il est essentiel d'impliquer les communautés locales dans la gestion des aires protégées et de leur faire mieux comprendre comment y parvenir. Il aidera également les participants à s'acquérir les aptitudes analytiques nécessaires pour mieux conceptualiser et surmonter les problèmes de l'application du concept de gestion participative des aires protégées à leurs propres situations. Les candidats à ce cours devraient actuellement soit avoir une responsabilité directe dans un programme relatif aux aires protégées soit envisager d'oeuvrer dans le domaine de la gestion d'aires protégées à l'issue du cours. L'enseignement devant être dispensé en anglais, la parfaite connaissance de l'anglais parlé et écrit est essentielle.

**Adresse:** Ronnakorn Triraganon, Regional Community Forestry Training Centre for Asia and the Pacific (RECOFTC), Kasetsart University, PO Box 1111, Bangkok 10903, Thaïlande; Tél 66-2-940 5700 poste 1234; contact@recoftc.org; www.recoftc.org

► 4-8 avril 2005. **Atelier sur la mise en oeuvre de la restauration des espaces forestiers.** Petropolis, Brésil. Organisé par le Partenariat mondial pour la restauration des espaces forestiers et coparrainé par l'OIBT. **Adresse:** Carole Saint-Laurent, Senior Forest Policy Adviser, IUCN, Coordinator, Global Partnership on Forest Landscape Restoration, 70 Mayfield Avenue, Toronto, Canada M6S 1K6; Tél 1-416-763 3437; CarSaintL@bellnet.ca

► 6-9 avril 2005. **Panelexp 2005. 2nd International Seminar & Exhibition on Plywood and Panel Industry.** New Delhi, Inde. Coparrainé par l'OIBT. **Adresse:** Federation of Indian Plywood & Panel Industry, 12/22 East Patel Nagar (1st Floor), New Delhi 110 008, Inde; Tél 91-11-2575 5649; Fax 91-11-2576 8639; fippi@fippi.org; www.panelexpo.com

► 19-21 avril 2005. **Atelier international de l'OIBT sur les approches par étapes de la certification.** Berne, Suisse. **Adresse:** Amha bin Buang, Secrétariat de l'OIBT; eimi@itto.or.jp

► 16-27 mai 2005. **5ème Session du Forum des Nations Unies sur les forêts.** New York, Etats-Unis. **Adresse:** Mia Söderlund, Secrétariat du FNUF; Tél 1-212-963 3262; Fax 1-212-963 4260; unf@un.org; www.un.org/esa/forests

► 20 mai 2005. **Workshop on Teak Prices for Plantation Investment.** Coillte, Irlande. **Adresse:** International Teak Unit, Coillte Consult, Dublin Road, Newtown Mount Kennedy, County Wicklow, Irlande; Tél 353-1-201 1111; Fax 353-1-201 1199; teakunit@coillte.ie

► 1-3 juin 2005. **The Global Forest and Paper Summit 2005.** Vancouver, Canada. **Adresse:** Forest Products Association of Canada, Suite 504-999 Canada Place, Vancouver, British Columbia, Canada V6C 3E1; Tél 1-604-775 7300; Fax 1-604-666 8123; info@globalforestpapersummit.com; www.globalforestpapersummit.com

► 15-17 juin 2005. **Facilitating Forestry Mitigation Projects in India: Promoting Stakeholder Dialogue and Capacity building.** Dehra Dun, Inde. **Adresse:** Indian Council of Forestry Research and Education, PO New Forest, Dehradun, Uttaranchal 248006, Inde; hoodan@icfre.org

► 20-24 juin 2005. **5th International Conference on Forest Vegetation Management: Useable Science, Practical Outcomes and Future Needs.** Corvallis, Oregon. **Adresse:** Dr Robin Rose, Director, Vegetation Management Research Cooperative, College of Forestry, Oregon State University, 308 Richardson Hall, Corvallis, OR 97330 Etats-Unis; Fax 1-541-737 1393; Tél 1-541-737 6580; robin.rose@oregonstate.edu

► 21-24 juin 2005. **Trente-huitième session du Conseil international des bois tropicaux et des Comités associés.** Brazzaville, République du Congo. **Adresse:** Fonctionnaire de l'information (Collins Ahadome); Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 27 juin-1 Juillet 2005. **Conférence des Nations Unies pour la négociation de l'Accord international sur les bois tropicaux devant succéder à l'Accord de 1994 (3ème partie).** Lieu de réunion à annoncer. **Adresse:** Secrétariat de la CNUCED; Tél 41-22-917 5809; Fax 41-22-917 0056; correspondence@unctad.org; www.unctad.or

► 28-30 juin 2005. **V Congrès ibéro-américain sur l'environnement et le droit forestier (V Congreso Iberoamericano de Derecho Forestal Ambiental).** Aguascalientes, Mexique. **Adresse:** Lic. Fernando Montes de Oca Dominguez, Secretario General del V Congreso, Garibaldi #1810 Col. Ladrón de Guevara, Guadalajara, Jalisco, Mexique; Tél 52-133-1058 1803; www.imacmexico.org

► 5-7 juillet 2005. **Restoration and Sustainable Forest Management in Ghana.** Elmina, Ghana. **Adresse:** Kwame A. Oduro, kwame.oduro@wur.nl; kwameoduro@gmail.com; frits.mohren@wur.nl; www.tropenbos.org/news/GhanaConference2005.htm

► 10-17 juillet 2005. **Canopy Ecology—Tropical versus Temperate Forests.** Leipzig, Allemagne. **Adresse:** Wilfried Morawetz, University of Leipzig Institute for Botany; Tél 49-341-973 8590; Fax 49-341-973 8549; morawetz@uni-leipzig.de

► 17 juillet 2005. **International Seminar on Sarawak Herbal Medicine and Spices.** Kuching, Sarawak, Malaisie. **Adresse:** Sally Sheriza Ahmad, Sarawak Forestry Corporate Office, Kuching, Sarawak, Malaisie; sally@sarawakforestry.com

► 24-30 juillet 2005. **Atelier régional sur la mise en valeur durable du secteur du rottin en Asie.** Beijing, Chine. Projet OIBT PD 100/01 REV.3 (i). **Adresse:** Huang Shineng, PhD, Assistant Project Director & Secretary of the Workshop Organizing Committee, Research Institute of Tropical Forestry, Chinese Academy of Forestry, Long Dong, Guangzhou 510520, R. p. de Chine; Tél 86-20-8702 8675; Fax 86-20-8703 622; shuang@pub.guangzhou.gd.cn

► 26-28 juillet 2005. **Symposium on Tropical Rainforest Rehabilitation & Restoration: Existing Knowledge and Future Directions.** Kota Kinabalu, Sabah, Malaisie. **Adresse:** Secretariat, Symposium on Tropical Rainforest Rehabilitation & Restoration, c/o Research & Development Division, Yayasan Sabah Group, 12th Floor, Menara Tun Mustapha, PO Box 11201, 88813 Kota Kinabalu, Sabah, Malaisie; joan@icsb-sabah.com.my; www.ysnet.org.my/symposium.htm

► 8-13 août 2005. **Forests in the Balance: Linking Tradition and Technology.** XXI<sup>e</sup> Congrès mondial de l'UFRO. Brisbane, Australie. **Adresse:** Congress Manager, PO Box 164, Fortitude Valley QLD 4006, Australie; Level 2, 15 Wren St, Bowen Hills QLD 4006, Australie; Tél 61-(0)-7-3854 1611; Fax 61-(0)-7-3854 1507; iufro2005@ozaccomm.com.au; www.iufro2005.com/

► 10-15 septembre 2005. **Réunion du Groupe de travail 7.03.04 de l'UFRO (Maladies et insectes des pépinières forestières).** Uherske Hradiste, République tchèque. **Adresse:** Dr. Zdenka Prochazkova, WP Coordinator, FGMRI RS Uherske Hradiste,

686 04 Kunovice, République tchèque; Prochazkova@vulhmuh.cz

► 20-24 septembre 2005. **VII Plywood and Tropical Timber International Congress and VI Machinery and Timber Products Fair.** Belém, Brésil. **Adresse:** WR São Paulo; Tél 11-3722 3344; wrsp@wrsaopaulo.com.br

► 26-28 septembre 2005. **Conférence internationale de l'OIBT sur les contreplaqués tropicaux.** Beijing, Chine. **Adresse:** Paul Vantomme, Secrétariat de l'OIBT; itto@itto.or.jp

► 30 septembre-6 octobre 2005. **8th World Wilderness Congress.** Anchorage, Alaska. **Adresse:** 8th WWC Secretariat, The WILD Foundation, PO Box 1380, Ojai, CA Etats-Unis 93024; Tél 1-805-640 0390; Fax 1-805-640 0230; info@wwc.org; www.8wwc.org

► 7-12 novembre 2005. **Trente-neuvième session du Conseil international des bois tropicaux et des Comités associés.** Yokohama, Japon. **Adresse:** Fonctionnaire de l'information (Collins Ahadome); Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 15-17 novembre 2005. **Eighth Round-Table Conference on Dipterocarps.** Ho Chi Minh City, Viet Nam. **Adresse:** Dr. Nguyen Hoang Nghia APAFRI Secretariat, FSIV c/o FRIM. Kepong, 52109 Kuala Lumpur, Malaisie; Tél 6-03-6272 2516; Fax 6-03-6277 3249; nhnghia@netnam.vn ou secretariat@apafri.org

est également recommandé d'adopter sans tarder au niveau national la définition de 'forêt', conformément aux critères définis par les accords de Marrakech.

**Dispositions institutionnelles visant à faciliter les BR-MDP:** D'après le cycle des projets MDP, les parties participantes doivent désigner une autorité nationale (AN) chargée du MDP; jusqu'à présent, la plupart des pays l'ont mise en place au sein de leur ministère chargé de l'environnement, mais des décisions doivent encore être prises quant à savoir comment le secteur forestier sera pris en compte dans le processus. Il sera nécessaire de définir clairement un mandat pour l'évaluation et l'approbation des projets au niveau national ainsi que, pour les différents acteurs, des mandats clairs et le partage des responsabilités entre eux. La participation efficace du secteur forestier aux travaux des AN est indispensable lors de l'approbation initiale et finale des projets BR-MDP au niveau national.

**Capacité technique pour la conception et la mise en oeuvre des BR-MDP:** Le cycle des projets MDP est une véritable gageure pour les réalisateurs de projets: il inclut une phase d'étude et de développement du projet, sa validation, son enregistrement, son suivi, sa vérification et sa certification, et la délivrance des crédits de carbone (voir le tableau 1). Des difficultés surgissent en particulier en ce qui concerne l'application et/ou le développement de méthodes pour définir les bases de référence, le suivi et la complémentarité. Pour leur part, de nombreux pays hôtes n'ont que des capacités limitées pour mettre en oeuvre les projets et pour intervenir dans les processus de validation, vérification et certification. Pour la conception des activités de projet, les réalisateurs potentiels devront pouvoir se procurer toutes les informations pertinentes et avoir accès aux programmes de renforcement des capacités. Un des plus grands défis sera le montage de projets BR-MDP de caractère communautaire avec la participation de petits exploitants; l'appui des pouvoirs locaux, des ONG, de la société civile et de la communauté internationale sera essentiel.

**Financement et investissement:** En plus des obstacles institutionnels et techniques, un des principaux problèmes pour la promotion des projets BR-MDP est le manque de fonds pour leur exécution. Il n'existe aucun capital initial établi qui permette de développer les documents d'étude des projets; par ailleurs, la validation, le suivi et la certification des projets entraînent des coûts de transaction élevés qui doivent être couverts. Les réalisateurs de projets devront faire face à une autre difficulté lorsqu'ils devront identifier

des investisseurs ou des participants dès la première phase de développement des projets. Dans de nombreux pays, l'aide officielle au développement (AOD) pourrait jouer un rôle vital dans l'application du MDP, mais les Parties participantes au Protocole de Kyoto ont décidé que l'AOD ne pourrait pas servir à financer les projets du MDP. Il y aurait lieu d'expliciter le rôle de l'AOD dans la promotion des projets du MDP: notamment son rôle en matière de renforcement des capacités dans les pays en développement.

## Conclusion

Bien que dans la première période d'engagement le marché du carbone applicable aux BR-MDP soit des plus restreints et ne s'applique qu'au boisement et au reboisement (et non à la gestion des forêts naturelles), il représente néanmoins un développement extrêmement intéressant pour la foresterie tropicale. Pour la première fois, une quantité importante de carbone piégé par les forêts tropicales sera négocié sur un marché en tant que produit environnemental—constituant un paiement substantiel pour un service rendu par l'écosystème. Étendre le MDP de manière à inclure les forêts naturelles dans la période d'engagement suivante pourrait apporter une contribution importante à la conservation des forêts tropicales; il faut espérer que les négociateurs du Protocole de Kyoto oeuvreront dans ce sens pour les futures périodes d'engagement. En attendant, les projets de plantation et de restauration des forêts dans les tropiques devraient explorer les occasions qu'offre le MDP dans la première période d'engagement.

## Sources

OIBT 2005. Proposition de projet PD 359 (F): *Renforcement des capacités d'élaborer et de réaliser des projets de boisement et reboisement forestiers tropicaux dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto*. OIBT, Yokohama, Japon.

Murdiyarsa, D. 2004. Implications of the Kyoto Protocol: Indonesia's perspective. *International Review for Environmental Strategies* 5:1.

Robleto, C. 2004. Evolution des négociations sur les changements climatiques. *OIBT Actualités des Forêts Tropicales* 12:1.

## Calendrier

Tableau 1: Cycle des projets du MDP

ETAPE	ESTIMATION DU TEMPS NÉCESSAIRE	RESPONSABLE
IDENTIFICATION DU PROJET		Réalisateur du projet
↓		
ELABORATION DU DESCRIPTIF DE PROJET	12–24 mois	Réalisateur du projet
↓		
APPROBATION	6 semaines	Gouvernement hôte (autorité nationale désignée)
↓		
VALIDATION	1 mois	Entité opérationnelle
↓		
ENREGISTREMENT	2 mois	Conseil exécutif du MDP
↓		
MISE EN OEUVRE & SUIVI	Durant l'exécution du projet	Réalisateur du projet
↓		
VERIFICATION & CERTIFICATION	2 semaines	Entité opérationnelle
↓		
DELIVRANCE D'URCE		Conseil exécutif du MDP

## **Le Protocole de Kyoto a pris effet en février dernier. Quelle sorte d'opportunité offre-t-il pour la foresterie tropicale?**

par Hwan Ok Ma

Secrétariat de l'OIBT

Yokohama, Japon

ma@itto.or.jp

**L**E PROTOCOLE DE KYOTO, un traité négocié dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), est enfin entré en vigueur le 16 février 2005. Aux termes de ce protocole, certaines activités de projet de boisement et de reboisement (BR) peuvent bénéficier des dispositions du Mécanisme pour un développement propre (MDP).

Le MDP est un instrument établi dans le cadre du Protocole de Kyoto; il permet aux pays industrialisés (pays visés à l'Annexe 1 de la CCNUCC) d'atteindre en partie leurs cibles de réduction des émissions par le biais de projets de réduction de gaz à effet de serre (GES) exécutés dans des pays en développement (pays non visés à l'Annexe 1 de la CCNUCC). En outre, le MDP permet à ceux qui proposent l'exécution de projets dans des pays en développement de gagner des unités de réduction certifiée des émissions (URCE) qui seraient négociées au titre des mécanismes du marché établis par le Protocole.

*Il sera nécessaire de définir clairement un mandat pour l'évaluation et l'approbation des projets au niveau national, ainsi que des mandats clairs pour les différents acteurs et le partage des responsabilités entre eux.*

Pendant la première période d'engagement du Protocole (2008–2012), le recours au MDP pour des activités liées à des puits de carbone sera limité au boisement et au reboisement, alors que l'acquisition d'URCE pour des activités du MDP liées à des puits de carbone est limitée à 1% des émissions des Parties participantes visées à l'Annexe 1, leur calcul étant basé sur les niveaux de l'année de référence, multiplié par cinq; globalement, cela représente un maximum de 121 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>e) par an. Pendant la première période d'engagement, les marchés des BR-MDP seront essentiellement influencés par la demande, puisque le potentiel d'acquisition d'URCE dans les pays en développement

tropicaux et subtropicaux dépasse de loin le total annuel de CO<sub>2</sub>e négociable. Si une tonne de CO<sub>2</sub>e vaut 3–5\$EU, les BR-MDP pourraient rapporter 360–600 millions de \$EU par an pendant la première période d'engagement.

## **Principales questions relatives aux BR-MDP**

Même si les BR-MDP ne se développent pas en un marché particulièrement actif pendant la première période d'engagement, les organismes gouvernementaux et d'autres acteurs intéressés dans les pays en développement souhaitent sans doute renforcer leurs capacités afin de tirer pleinement parti du MDP—et de toute son expansion éventuelle pour la période d'engagement suivante. Il est essentiel, si l'on veut promouvoir des activités de projets BR-MDP dans les pays tropicaux, de se pencher sur les importantes questions suivantes:

### **Cadre d'une politique favorisant l'exécution de projets BR-MDP:**

Aux termes du Protocole, les projets BR-MDP devraient contribuer au développement durable des pays dans lesquels ils sont exécutés; un pays souhaitant entreprendre un tel projet a donc besoin d'orienter clairement sa politique forestière ainsi que les critères et indicateurs y afférents qui viendront appuyer les objectifs de développement durable du pays dans le secteur forestier. Les impacts socioéconomiques des activités de projet BR-MDP devraient figurer clairement dans les documents d'étude des projets; ces documents devraient également montrer comment les communautés locales seraient engagées dans les activités de projet (ce qui n'est pas exigé pour des projets MDP dans le domaine de l'énergie). Il faudrait prêter une attention particulière à des projets BR-MDP de petite envergure, définis comme étant "ceux dont on attend qu'ils permettront une élimination nette de GES par des puits se montant à moins de huit kilotonnes de CO<sub>2</sub>e par an, et qui sont conçus ou mis en oeuvre par des communautés et des individus à faibles revenus, tels que définis par le pays hôte". Les projets BR-MDP de petite envergure à base communautaire ont de bonnes chances de susciter l'attention favorable du Conseil exécutif du MDP (qui devra prendre les décisions relatives aux projets) bien que la viabilité économique de ce type de projets semble être faible (à cause des coûts élevés qu'ils risquent d'entraîner pour relativement peu d'avantages). Il

Cet espace forestier dégradé de Papouasie-Nouvelle-Guinée aurait sans doute besoin d'un projet MDP. Photo: A. Sarre

